

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 29 juin 2022 à 18 h 30, Salle Edgar Faure à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 22 juin 2022
Date de publication : 06 juillet 2022

Conseillers présents

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Blandine CRETIN-MAITENAZ
Madame Isabelle GIROD	Monsieur Patrice CERNELA
Madame Isabelle MANGIN	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE
Monsieur Mathieu BERTHAUD	Madame Isabelle DELAINE
Madame Sylvette MARCHAND	Madame Nathalie JEANNET
Monsieur Stéphane CHAMPANHET	Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON
Monsieur Daniel GERMOND	Madame Catherine DEMORTIER
Madame Frédérique DRAY	Madame Patricia ANTOINE
Monsieur Philippe JABOVISTE	Madame Laetitia CUSSEY
Madame Maryline MIRAT	Monsieur Hervé PRAT
Monsieur Alexandre DOUZENEL	Madame Laetitia JARROT-MERMET
Monsieur Jean-Pierre CUINET	Monsieur Ako HAMD AOUI
Monsieur Jacques PECHINOT	Monsieur Timothée DRUET
Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE	Madame Christine MUGNIER
Monsieur Jean-Michel REBILLARD	Madame Nadine HERRMANN

Conseillers absents ayant donné procuration

Madame Justine GRUET à Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Monsieur Paul ROCHE à Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE
Monsieur Mohamed MBITEL à Monsieur Jean-Michel REBILLARD
Madame Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Isabelle MANGIN
Monsieur Nicolas GOMET à Madame Nadine HERRMANN

Conseillers absents non représentés

Monsieur Ako HAMD AOUI (DCM 22.29.06.41)
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44)
Monsieur Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44)
Madame Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49)
Madame Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49)
Madame Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53)
Madame Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65)
Monsieur Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70)
Madame Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71)
Madame Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72)
Madame Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2022

Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

1. Rapport annuel 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
2. Rapport annuel 2021 sur la situation de la SPL Grand Dole Développement 39
3. Rapport annuel 2021 sur la situation de la SPL Hello Dole
4. Rapport annuel d'activité 2021 de la Délégation de Service Public pour la gestion de la Commanderie
5. Rapport annuel d'activité 2021 de la Délégation de Service Public du crématorium
6. Rapport annuel d'activité 2021 de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain
7. Dissolution des budgets annexes Eau et Assainissement
8. Approbation du Compte de Gestion 2021 du budget annexe des Parcs de Stationnement régi par la norme comptable M4
9. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2021 des budgets régis par la norme comptable M57
10. Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe des Parcs de Stationnement régi par la norme comptable M4
11. Affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021
12. Approbation du montant des Attributions de Compensation pour l'année 2022
13. Budget Supplémentaire 2022
14. Avenant n° 5 à la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain
15. Convention entre la Ville de Dole et le centre scientifique d'excellence international HARMI pour l'accompagnement du projet scientifique autour de la microbiologie
16. Convention avec l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre pour la réalisation de travaux de rénovation au carré militaire 1914/1918
17. Mandat confié à la SPL Hello Dole pour la gestion de la programmation des spectacles et événements culturels (saison 2022/2023)
18. Avenant n° 2 à la convention de mandat pour la gestion de salles municipales – SPL Hello Dole
19. Mise en œuvre de mesures de responsabilisation avec des établissements scolaires dolois pour l'année scolaire 2022-2023
20. Marché subséquent d'achat de gaz naturel – Signature d'un protocole transactionnel avec la société SAVE
21. Convention de cofinancement avec le Tennis Club Dolois pour la réfection de deux courts de tennis
22. Convention de partenariat 2022-2024 avec Monsieur Cyril VIENNOT au titre du programme « Sportifs Ambassadeurs »
23. Subventions 2022 aux associations
24. Renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire entre la Ville de Dole et le ministère de la Culture
25. Subventions 2022 aux associations Existe en Ciels et Diabétiques de Bourgogne Franche-Comté

26. Adhésion à la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF)
27. Demande de subventions 2022 auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les actions portées par le centre social Olympe de Gougès
28. Modification du règlement intérieur du centre social Olympe de Gougès
29. Désignation du nombre de membres du Comité Social Territorial (CST)
30. Désignation du nombre de membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (FSSSCT)
31. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
32. Modification des Lignes Directrices de Gestion pour le personnel de la Ville de Dole
33. Modification de la participation au financement de la complémentaire santé à compter du 1^{er} juillet 2022
34. Mise à disposition de personnel auprès de l'association Loisirs Populaires Dolois
35. Acquisition à la Société PATRIMINVEST – Rue Faustin Besson
36. Acquisition aux Consorts FACCENDA – Rue Xavier Joly et avenue de Landon
37. Acquisition à la SAFER de Franche-Comté – Avenue de Lahr
38. Acquisition à Madame et Monsieur Pascal THEVENOT – Avenue du Maréchal Juin
39. Cession du Château de Crissey à Monsieur Mickaël THIAVILLE – Délibération modificative
40. Cession à Madame et Monsieur Morade BOUCHI – Chemin des Noches
41. Cession à Madame et Monsieur Mourhaf KABBACHE – Chemin des Noches
42. Cession à Madame et Monsieur Nourredine ABDELLI – Chemin des Noches
43. Cession à Madame et Monsieur Azedine ABOUKAMEL – Chemin des Noches
44. Cession à Monsieur Antoine HRZINA – Chemin des Noches
45. Cession de terrains à Nexity – Délibération complémentaire
46. Cession à la SCI LONI – Avenue Eisenhower
47. Servitude de passage de canalisation – Rue des Sorbiers
48. Cession de terrain à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – ZAE les Grandes Épenottes
49. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023
50. Rénovation et extension du centre Schweitzer de Dole – Mise à jour du plan de financement
51. Travaux d'aménagement des cellules « Le Prélude » pour l'accueil de l'Épicerie Solidaire de Dole – Plan de financement
52. Convention de mise à disposition d'un terrain communal dit « Verger Ledoux »

M. le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre cette séance. Je vais excuser Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE qui donne pouvoir à Isabelle MANGIN, Mohamed MBITEL qui donne pouvoir à Jean-Michel REBILLARD, Paul ROCHE qui donne pouvoir à Jean-Pascal FICHÈRE. J'excuse également Justine GRUET qui me donne pouvoir pour la séquence de ce soir. J'en profite pour la féliciter au nom du Conseil Municipal pour son élection en tant que députée de notre circonscription. Bien évidemment, elle est ce soir à Paris.

Mme HERRMANN : Excusez-moi. Monsieur GOMET sera également absent.

M. le Maire : Absolument. J'ai encore ce pouvoir à citer. Monsieur GOMET donne pouvoir à Madame HERRMANN.

Le secrétaire de séance précédent était Timothée DRUET. Le secrétaire de séance suivant dans l'ordre du tableau serait Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, s'il n'y a pas d'objection.

Nous passons ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 14 mars 2022. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Le compte rendu est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 14 mars 2022.

Nous passons aux communications des décisions prises par le Maire ou par l'exécutif dans le cadre des délégations de pouvoir. Y a-t-il des observations sur ce sujet ?

M. DRUET : Bonsoir à toutes et à tous. S'agissant du versement d'honoraires au cabinet CGBG, j'ai vu qu'il y avait 7 versements différents, soit :

- 963 euros (ligne 1) ;
- 112 euros (ligne 12) ;
- 1 866 euros (ligne 16) ;
- 889 euros (ligne 17) ;
- 184 euros (ligne 18) ;
- 150 euros (ligne 22) ;
- 910 euros (ligne 35).

Je voulais savoir si vous aviez des éléments à me fournir concernant ces versements de frais d'honoraires. J'ai une autre question concernant la ligne 32 sur le règlement des frais irrépétibles suite au contentieux avec la société IDMM (Industrie Doloise de Micro-Mécanique), pour 1 500 euros. Je voulais savoir quel était l'objet de ce contentieux. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci pour ces questions. D'abord le cabinet en question est le cabinet d'avocats choisi par la collectivité pour la défendre lorsqu'il y a des contentieux. Il est tout à fait normal qu'il y en ait dans le sens où nous proposons de nombreux services à la population. Nous avons des pouvoirs à exercer. Il y a ainsi parfois des contestations de l'exercice de ces pouvoirs. Je vais aller dans le détail. La plupart du temps, ces contentieux peuvent être liés soit aux personnels, ce qui peut arriver et ce qui est le cas pour la décision 12, soit à l'urbanisme. Vous savez que nous délivrons des permis de construire, instruits par le service de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui en a la compétence, mais les maires signent les permis. Ces permis sont parfois contestés par différentes entités. Nous avons ainsi deux contentieux avec des salariés actuels ou anciens, ce qui est le cas des décisions 12 et 22.

Je ne vais pas dans le détail de ces contentieux, mais il s'agit d'honoraires pour le cabinet qui suit nos contentieux. J'indique d'ailleurs que certains contentieux font appel à du droit foncier, d'urbanisme et d'autres sont plus liés aux affaires liées aux personnels. Quant aux autres contentieux, l'un porte sur Dolexpo. Comme vous le savez, il y a eu un recours sur ce permis depuis très longtemps. Un autre recours concerne une contestation liée à une délibération sur l'acquisition de locaux au sein des Cordeliers. Plusieurs élus sont parfaitement au courant quant à la contestation sur l'acquisition de ces locaux. Il y a également une contestation d'un permis de construire octroyé pour un bâtiment commercial sur le secteur des Épenottes. Il ne s'agit pas pour nous de prendre parti dans ces contentieux de permis. Je le dis, parce que parfois, ce n'est pas toujours bien compris.

Nous avons une instruction de permis de construire. Un dossier est déposé par une entité, soit un particulier, soit une entreprise qui dépose un permis au service Urbanisme. Ce service instruit ce permis en fonction des règles d'urbanisme mise en place notamment dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ou en fonction des règles nationales d'urbanisme qui s'impose. Dès lors, si ces règles sont conformes à la législation, nous signons le permis. Pour être tout à fait transparent, pour la collectivité, Mohamed MBITEL signe les permis. C'est une délégation de pouvoir dans le cadre de la délégation que je lui ai octroyée. Ces permis sont donc signés après l'instruction du service.

Sincèrement, nous faisons une grande confiance au service qui peut parfois se tromper, ce qui peut arriver, mais dans l'immense majorité des recours contre la collectivité qui a accordé le permis, les tribunaux vont dans notre sens, car il s'agit du strict respect des règles d'urbanisme. Il ne s'agit pas pour nous d'approuver ou ne pas approuver s'il est pertinent d'accorder tel ou tel permis pour la commune. Je le redis, car si nous avons ce pouvoir, il y a des permis que nous accordons, que

nous ne voudrions peut-être pas sur la commune. Il s'agit pour les élus de fixer les règles en amont lorsqu'il y a la définition des différentes règles d'urbanisme. Par exemple, s'agissant de l'aspect commercial, dans le PLUi, nous avons fait tout notre possible pour réduire l'extension des zones commerciales. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole était particulièrement actif sur ce point dans le nouveau PLUi. C'est donc vraiment dans cette logique. Voilà pour cette question. Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : J'aurais voulu avoir plus de précisions sur le contentieux avec Dolexpo.

M. le Maire : Je me doute.

M. HAMDAOUI : Vous nous dites qu'il y a un contentieux avec Dolexpo. Je vous remercie de nous préciser où en est l'affaire.

M. le Maire : C'est une affaire judiciaire. Appelez le Parquet et vous verrez bien ce qu'ils vous diront. Je ne peux pas communiquer sur le sujet. Il n'y a pas d'élément. Nous avons simplement notre cabinet d'avocats qui défend la position de la collectivité. C'est tout ce que je peux vous dire. Je ne fais pas de la politique en disant cela, Monsieur HAMDAOUI. Je n'en sais vraiment pas plus, et nous n'en savons pas plus. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est aussi en lien dans ce dossier. Il n'y a rien de nouveau. Nous verrons bien ce qu'il sera décidé suite à la plainte qui avait été déposée.

M. HAMDAOUI : Une audience est-elle prévue ?

M. le Maire : Il n'y a rien. Il n'y a même pas de dossier transféré à un tribunal aujourd'hui. Il n'y a pas d'affaire. Il y a eu des questions. Il n'y a donc pas d'audience de quoi que ce soit et il n'y en aura peut-être pas. C'est d'ailleurs ce que nous souhaitons. Cela me permet de le préciser à tout le monde, d'autant plus que j'écoute la radio de temps en temps et que je lis certains journaux. Entre le moment où il y a une affaire et le moment de la condamnation, il y a beaucoup de temps et de nombreuses condamnations n'ont pas lieu, sauf que certains tribunaux particulièrement médiatiques se permettent de juger les gens à la place des juges. Dans notre cas, c'est la même chose. Il n'y a pas d'affaire judiciaire, puisqu'il n'y a pas de tribunal, comme vous le dites. Vous demandez s'il y a une date d'audience. Non, il n'y en a pas. Il y a uniquement des questions. Il conviendra au Parquet de lire les rapports et de prendre une décision sur le sujet. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous prenons donc acte de cet ensemble de décisions.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Nous passons au premier rapport. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 1 : RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Comme nous le savons tous, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a l'obligation chaque année de dresser un rapport de son activité pour l'année n-1.

Conformément aux exigences réglementaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport d'activité 2021 de la CCSPL de la Ville de Dole portant sur :

- les Délégations de Service Public (DSP) suivantes :
 - o le Crématorium ;
 - o l'Eau et l'Assainissement ;
 - o le Chauffage urbain ;
 - o la Commanderie ;
- ainsi que les concessions de services et de travaux confiées à la Société Publique Locale (SPL) Grand Dole Développement 39.

M. le Maire : Merci, Jacques. Avez-vous des questions sur ce rapport ?

M. PRAT : S'agissant de l'eau et l'assainissement, le rythme des travaux en cours pour l'amélioration et le renouvellement des tuyaux paraît très lent. Un de mes amis a calculé que si nous voulions renouveler tous les tuyaux des canalisations d'eau, au rythme actuel, cela prendrait 200 ans. Quant à l'assainissement, cela prendrait 1 200 ans, alors que nous rencontrons un gros problème de fuite actuellement, et ce pas uniquement à la ville de Dole. Dans le contexte de la

gestion de l'eau aujourd'hui, c'est une vraie question environnementale et la question de la ressource en eau pose ainsi question quant à cette lenteur du renouvellement.

M. le Maire : Pour ma part, je dirais que nous allons très vite. Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde sur cette affaire. Vous voyez d'ailleurs que le taux de rendement est régulièrement en augmentation depuis que nous avons créé la SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique) Doléa. Il y a des travaux constamment et perpétuellement. D'une certaine manière, j'entends ce que vous dites, mais croire que nous allons faire des tranchées partout pour avoir un rythme inférieur à 200 ans est assez illusoire. Un investissement très important est fait sur la ville. Je vous invite à faire des comparaisons avec les autres collectivités en termes de prix de l'eau, prix de l'assainissement, niveau d'investissement et taux de rendement. Vous verrez que nous sommes particulièrement bons grâce à l'énorme travail réalisé ces dernières années, car nous étions en retard.

Je ne peux que défendre la SEMOp sur sa capacité justement à aller plus loin lorsque l'on voit certaines régions qui ont bien des difficultés avec l'eau et sur leur capacité à pouvoir traiter au mieux les difficultés. Je comprends le calcul. Je ne l'ai pas fait, mais je pense qu'il est celui-ci. Il est difficile d'aller plus rapidement, parce que cela a deux impacts. Le premier est financier pour les habitants. S'agissant du deuxième, cela nécessite de casser des routes un peu partout, ce qui engendre aussi beaucoup de difficultés en termes de voirie. Certaines routes auraient ainsi comme résultantes des tranchées, elles seraient abîmées, elles se dégraderaient, car plus on fait des tranchées, plus les routes sont abîmées à cause du tassement. Il existe donc un ensemble de conséquences.

Je crois que nous devons surtout ne pas être en retard dans l'évolution des investissements. De nombreuses canalisations ont été changées. Je vous invite à regarder le taux de rendement qui est le meilleur indicateur. De ce point de vue, la SEMOp Doléa n'est pas en retard, elle est même plutôt en avance sur ce taux de rendement. Il n'en demeure pas moins que parfois, des situations de casse peuvent arriver. Nous avons eu une fuite d'eau importante. Je vous rejoins sur le fait que nous devons maintenir les investissements du mieux possible. Dans la mesure où nous sommes un tissu urbain densément peuplé par rapport au rural, toutes proportions gardées, nous avons des prix d'eau et d'assainissement très intéressants sur la ville de Dole par rapport à certaines zones jurassiennes. J'ai vu cela l'autre jour avec le Président du Département lors d'une réunion où nous avons un comparatif. C'était assez stupéfiant. Plus la densité est forte, plus les compteurs d'eau sont nombreux, plus les personnes qui paient sont nombreuses, ce qui signifie que vous avez une capacité d'avoir des prix plus bas.

Ce n'est pas que je veux mettre votre objectif ailleurs, mais c'est plus compliqué dans certaines zones rurales. En effet, les habitants étant moins nombreux, ils sont moins nombreux à payer. Pour autant, le linéaire est bien là. Je vous rejoins sur le fait que compte tenu de la situation environnementale, nous ne pouvons pas laisser de côté et ne pas être particulièrement attentifs à la question de la perte d'eau. C'est évident. L'ensemble des administrateurs de la SEMOp restent donc vigilants sur le sujet avec Suez. C'est une véritable préoccupation. Le meilleur indicateur reste le taux de rendement, et nous devons y être très vigilants, car il n'y a rien de plus insupportable que d'imaginer des fuites un peu partout lorsque nous savons que nous rencontrons plus de difficultés qu'auparavant quant à la ressource en eau, même si nous avons un peu de satisfaction aujourd'hui avec l'eau tombée récemment. Cependant, cela reste difficile. Je partage votre souci, même si dans les termes, je pense que nous sommes quand même assez efficaces. Y a-t-il d'autres questions ?

M. JABOVISTE : Juste en réponse à Monsieur PRAT, il faut savoir qu'en 2015, le cabinet Artelia a fait une estimation. Il proposait de refaire toute la ville, comme vous le souhaitez, à hauteur de 80 millions d'euros. Voilà ce que cela coûte. Ne vous étonnez pas que cela dure environ 200 ans, car nous n'avons pas les moyens. En revanche, la société Doléa a investi ces dernières années dans les points durs recommandés par l'Agence de l'Eau. Derrière, nous avons fait la sectorisation permettant de détecter les fuites éventuelles dans les différents quartiers de la ville. Je crois que nous sommes en bonne voie de développement, mais cela prendra du temps, et évidemment cela coûtera beaucoup d'argent.

M. le Maire : Merci, Philippe, de ces précisions, tout en sachant que nous avons également des techniciens qui relèvent là où sont les préoccupations en termes de fuites les plus importantes pour d'abord engager les travaux là où c'est nécessaire, ce qui est aussi important. Pour autant, dans de nombreuses collectivités, il n'y a pas eu forcément de préoccupation sur ce sujet ces 50 dernières années où il y avait des tuyaux. La question de la ressource en eau n'était pas franchement un problème. Les investissements ont pu être réalisés dans d'autres domaines que celui-ci.

Madame HERRMANN, vous souhaitiez intervenir.

Mme HERRMANN : Je pense que vous avez répondu en partie. Le renouvellement des canalisations relève à la fois de la maintenance et d'une planification en fonction d'un diagnostic réalisé.

M. le Maire : C'est exactement cela. Effectivement, de ce point de vue, il existe des cabinets spécialisés sur le sujet, qui détectent l'emplacement des principaux problèmes. Une planification est ensuite effectuée avec les élus et les techniciens de Doléa pour fixer des sommes d'investissement annuel pour le renouvellement des canalisations. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le rapport d'activité 2021 de la CCSPL de la Ville de Dole.

Nous passons au rapport n° 2. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE.

RAPPORT N° 2 : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA SITUATION DE LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

M. FICHÈRE : Vous avez votre note. Il est inutile de vous rappeler qui sont les actionnaires de la société. Vous savez qu'au-delà de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons intégré aussi Champvans et Saint-Aubin qui ont des projets développés par cette société Grand Dole Développement 39.

Au niveau de l'exercice 2021, il est bon de rappeler les principales actions réalisées cette année, à savoir :

- la création de plusieurs locaux commerciaux dans la grande rue dans le cadre de la concession de Cœur de Ville, dont l'ouverture du Carrefour de proximité 44-48 Grande Rue, la Brûlerie comtoise au 15 Grande Rue et le nouveau magasin de la boulangerie Gros Lambert au 7-9 Grande Rue ;
- la livraison mi-décembre de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de la médiathèque (site CE Solvay à Tavaux) ;
- l'ancien Buffet de la Gare (Locodole) ;
- les études menées et mandat pour une maison médicale sur le centre-bourg de Saint-Aubin et de Champvans ;
- des études lancées sur l'aménagement urbain du quartier de l'Ancienne Gare Rive Gauche ;
- le marché de partenariat de performance énergétique pour la rénovation patrimoniale et énergétique de 5 groupes scolaires qui sont à l'étude et dont nous aurons l'occasion de rediscuter en Conseil Municipal.

Voilà pour les principales actions menées.

Vous avez le détail du rapport financier dans votre notice.

Vous avez également le montant des loyers encaissés sur les différents contrats en cours que sont :

- la Maison du Projet pour 9 360 euros ;
- la Cuisine centrale pour 110 000 euros ;
- la halte-garderie L'Île enchantée pour 44 500 euros ;
- la MJC pour 31 500 euros ;
- l'École des Beaux-Arts pour 36 000 euros ;
- les concessions Cœur de Ville :
- Carrefour Market pour 18 600 ;
- La Brûlerie comtoise pour 5 400 euros ;
- L'Ardoise pour 6 480 euros ;
- la boulangerie Gros Lambert pour 11 400 euros ;
- l'ALSH de Tavaux pour 123 680 euros.

In fine, avec toutes ces opérations et les charges qui vont avec, nous dégageons un déficit de 28 476 euros, avec des capitaux propres à hauteur de 1 437 000 euros. Voilà de manière très succincte, mais si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le Maire : Merci, Monsieur le Président, pour ce bilan de la SPL. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2021 sur la situation de la SPL Grand Dole Développement 39.

Nous passons au rapport n° 3. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 3 : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA SITUATION DE LA SPL HELLO DOLE

M. DOUZENEL : *Merci, Monsieur le Maire. S'agissant des résultats financiers sur l'année 2021, nous avons un chiffre d'affaires net à 481 264,64 euros et un résultat net comptable positif de 3 438,68 euros. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2021 de la SPL Hello Dole, soumis par les élus représentant la Ville de Dole au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL en 2021, correspondant au 5^e exercice comptable de la société.*

M. le Maire : *Merci. Comme vous le savez, ce sont deux actionnaires, la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce sont beaucoup d'activités importantes pour la Ville, mais une année très particulière encore avec l'épidémie, tous les équipements n'ayant pas pu tourner comme normalement. Pour autant, nous dégageons un léger excédent. Je rappelle que les SPL ne sont pas là pour faire des excédents importants. Au contraire, elles sont là pour gérer des services. C'est pareil pour l'autre SPL. Le tout est que nous soyons à proximité de l'équilibre. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2021 de la SPL Hello Dole.

Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 4 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA COMMANDERIE

M. CUINET : *Merci, Monsieur le Maire. Vous avez les documents joints dans vos dossiers. Il est simplement proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2021 relatif à la gestion et l'exploitation de la Commanderie par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Ville de Dole.*

M. le Maire : *Merci pour ce rapport sur la Commanderie par rapport à la Délégation de Service Public que nous faisons à Hello Dole pour gérer cet équipement qui nous appartient, contrairement à Dolexpo qui appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel d'activité 2021 de la Délégation de Service Public pour la gestion de la Commanderie.

Nous passons au rapport suivant. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 5 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM

Mme MANGIN : *Merci, Monsieur le Maire. Avant de prendre acte, je vais vous rappeler quelques chiffres clés de cette délégation. Le taux de crémation en Bourgogne-Franche-Comté est de 48,2 %, taux supérieur au niveau national qui s'établit à 40,3 %. Le nombre de crémations sur Dole en 2021 est de 636, contre 675 en 2020. À noter la baisse de 5,8 % en raison de la baisse de mortalité post-COVID. Le chiffre d'affaires suit, de fait, cette baisse, à hauteur de 34 000 euros. Le tarif de la crémation s'élève à 754 euros, en baisse également de 2,75 % par rapport à 2020. Nous attendons une hausse pour 2023 en raison de la brutale hausse du coût de l'énergie. La redevance versée par le délégataire à la Ville de Dole s'élève à 23 000 euros. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2021 relatif à la gestion du crématorium par Funecap Est, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?*

M. HAMDAOUI : L'année dernière, des problèmes ont été révélés dans la presse quant aux recettes générées par la vente des métaux. Je pense que vous avez pris l'affaire en main et clarifié les procédures depuis.

M. le Maire : Absolument. Deux choses sur le sujet. D'abord, la Délégation de Service Public n'évoque pas ce sujet précisément, mais elle l'évoque en annexe. La question du volume et du prix de ces métaux précieux doit être connue du délégataire, c'est-à-dire la collectivité. Ensuite, l'octroi de ces ressources doit être affecté tel qu'écrit dans les annexes, en partenariat, en dialogue, en échange avec le délégataire et le délégant. Nous avons évidemment rappelé ce point au délégataire. Ce ne sera peut-être pas forcément tous les ans, parce qu'il y a des histoires techniques sur la gestion de tout cela. Cela peut augmenter, parce que le nombre de crémations augmente. Il peut arriver que ces produits progressent. En tout état de cause, nous aurons à désigner de façon commune avec le délégataire les recettes des métaux précieux 2021 dans les prochaines semaines ou prochains mois.

Nous devons procéder comme évoqué. Cela transite par la Fondation de France et il faut rester dans un cadre associatif, social, humanitaire, de santé. Nous sommes garants de cela en étant particulièrement vigilants sur le sujet. Cependant, bien évidemment, la société doit jouer le jeu, ce que nous ne manquerons pas de lui rappeler, mais je pense que les choses ont été bien claires sur ce sujet. Isabelle MANGIN les a reçus pour faire le point sur cette question. Nous continuerons à être vigilants sur le sujet sans mettre une pression particulière, de manière à ce que les choses se fassent le mieux possible. Par ailleurs, nous essaierons également de travailler là-dessus avec l'Association des Crémâtistes qui a moins d'adhérents, car il y a moins de débats à conduire, le crématorium étant réalisé. Cependant, il reste encore un bureau présidé par Monsieur BADOZ. Ils ont aussi une envie d'une certaine transparence sur le sujet, ce qui est bien légitime.

Nous avons rappelé les règles. Nous sommes allés voir dans la DSP le cahier des charges sur ce sujet. C'est plutôt expliqué dans les annexes. Ce n'est pas un point majeur de la DSP, mais nous le rappelons à Funecap. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel d'activité 2021 relatif à la gestion du crématorium par Funecap Est.

Nous passons au rapport n° 6. La parole est à Maryline MIRAT. Nous sommes toujours dans l'ensemble des rapports de Délégation de Service Public.

RAPPORT N° 6 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Quelques éléments à rapporter ce soir. Ce sont :

- un linéaire de réseau légèrement supérieur à 15 kilomètres, soit 10 % supplémentaires ;
- 84 sites raccordés ;
- 29 abonnés pour une puissance souscrite de 33 970 kilowatts, soit un peu plus de 8 % par rapport à 2020.

Nous avons une vente de chaleur en hausse. En effet, nous avons 23 % d'augmentation grâce notamment aux nouveaux raccordements (espace Talagrand, résidences Rockefeller, Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Saint-Joseph). C'est également une conséquence de la rigueur climatique. Le prix de la chaleur vendu aux abonnés est en hausse de 12 %, ce qui n'est pas une surprise, mais ce qui est malgré tout limité par rapport à ce qu'ont pu connaître d'autres réseaux de chaleur en raison de la hausse des combustibles fossiles en 2021. Cette année, la mixité énergétique de la part bois est en hausse, à 52 %. Comme l'année dernière et l'année précédente, nous avons été labellisés « Écoréseau ». Je vous fais grâce des perspectives, car nous les évoquerons plus largement dans un rapport ultérieur.

M. le Maire : Merci pour ce rapport 2021. Nous reviendrons sur cette question du chauffage urbain dans un rapport un peu plus loin concernant un avenant de la DSP. Y a-t-il des questions sur ce rapport 2021 ?

M. HAMDAOUI : Chaque fois que ce rapport est présenté, je fais toujours la même intervention concernant le suivi des quotas de CO₂. Nous avons rencontré le responsable du site qui nous a éclairés sur de nombreux points. J'aimerais entendre ici la part que prend la Ville en termes de stratégie sur la gestion des quotas de CO₂.

M. le Maire : Je ne m'en souvenais pas du tout. Cela ne m'a pas marqué. Que disiez-vous ?

M. HAMDAOUI : C'est une question de mémoire, je ne sais pas. Les soucis, peut-être.

M. le Maire : Je ne suis pas du genre à avoir peu de mémoire.

M. HAMDAOUI : Vous êtes au fait que l'Union européenne a resserré ses exigences en termes d'émission de CO₂. Elle a notamment redéfini le nouveau Plan National d'Affectation des Quotas de CO₂ (PNAQ) jusqu'en 2030, avec en France une revoyure en 2025. Cela signifie que les attributions gratuites vont diminuer au fil des années. Nous voyons dans l'évolution de la société qu'elle a acheté beaucoup de quotas en 2014 qu'elle a épuisés. Cela fait 3 ans qu'elle en rachète, parce qu'elle est en déficit de tonnes de CO₂ à consommer. J'aimerais entendre ici dans l'assemblée la stratégie que nous avons sur le long terme, à partager avec le délégataire. Quelle vision ? Comment faire ?

Je sais que vous avez rencontré le délégataire pour réduire les prix. Vous avez fait des choses. Je ne dis pas que vous ne faites rien. Je trouve même que vous avez pris de bonnes mesures avec le délégataire. Cependant, lorsque nous voyons 639 000 euros pris sur l'intéressement, c'est ponctuel, cela ne peut pas durer. Cette situation ne sera pas tenable à long terme, surtout pour une société commerciale. Au bout d'un moment, elle voudra récupérer ses bénéficiaires, ce qui est tout à fait normal. J'aimerais donc entendre comment nous pourrions agir. Demander tout le temps aux citoyens d'agir sur le climat, c'est bien, mais ils sont captifs. À part diminuer le chauffage chez chacun, il y a peu d'actions.

En revanche, de notre côté, avec les grandes quantités de CO₂ émises par le chauffage des bâtiments municipaux, je pense que nous pourrions mettre des choses en place. Je ne dis pas que rien n'est mis en place. Par exemple, l'école basse consommation est une très bonne initiative. J'aimerais simplement entendre ici clairement quelle stratégie nous mettons en place en tant que municipalité.

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, je me souviens maintenant de vos interventions sur le sujet, puisque nous évoquions justement il y a un an les difficultés de long terme sur le sujet. Néanmoins, vous me perturbez, car les solutions des problèmes relevés il y a un an et sur lesquels nous avons dit que nous devons trouver des solutions constituent le dossier majeur du Conseil Municipal de ce soir dans quelques rapports. Je ne sais pas si vous n'avez pas compris l'avenant à la DSP que nous présenterons, ce que je peux comprendre, car c'est très technique, mais le sujet majeur du Conseil Municipal concerne justement les réponses à cela dans un rapport un peu plus loin. Je ne sais pas si vous avez échangé avec vos collègues sur le travail fait en commission. Cela a été présenté. C'est pour cela que je ne voudrais pas trop m'étendre sur ce rapport, le rapport sur l'avenant de la DSP allant justement apporter les réponses aux problèmes environnementaux et autres. Un peu de patience sur le sujet.

Je comprends votre question. Nous nous la posons depuis bien longtemps et c'est ce que nous nous étions dit ensemble il y a un an. Nous apporterons ce soir au Conseil Municipal des réponses très importantes, avec des évolutions fortes sur le sujet par rapport à ces questions notamment environnementales. Je vous renvoie au rapport n° 14, puisque nous proposerons quelque chose de très important sur ces questions du chauffage urbain. Ce n'est pas que je ne veux pas répondre, mais c'est le sujet du Conseil. Je ne répondrai donc pas ici, alors que c'est l'objet du rapport n° 14. Nous sommes là sur le rapport de l'année dernière. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel d'activité 2021 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la société Soccram.

Nous passons au rapport n° 7. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE.

RAPPORT N° 7 : DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. FICHÈRE : Il s'agit d'une délibération de régularisation. En effet, nous avons déjà délibéré sur ce sujet. Nous avons transféré les compétences d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2020. Nous avons délibéré le 29 juin pour transférer les excédents, les déficits, le total, le net des opérations des budgets annexes, donc pour clôturer les budgets annexes. L'administration nous demande de nous prononcer de nouveau. C'est la note que vous avez. Nous allons donc nous prononcer sur la dissolution administrative des deux budgets annexes en constatant que le budget

annexe Eau se clôture avec un excédent de 550 905 euros, que le budget annexe Assainissement se clôture avec un déficit de 398 873 euros. Nous avons ainsi un excédent global de 152 032 euros. C'est donc vraiment une délibération de régularisation.

M. le Maire : Merci pour ce rapport concernant les dissolutions des deux budgets annexes Eau et Assainissement. C'est une mesure purement administrative et technique. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prononce la dissolution administrative des deux budgets annexes Eau et Assainissement, conformément aux délibérations prises antérieurement.

Nous passons au rapport n° 8.

RAPPORT N° 8 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT RÉGI PAR LA NORME COMPTABLE M4

RAPPORT N° 9 : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2021 DES BUDGETS RÉGIS PAR LA NORME COMPTABLE M57

RAPPORT N° 10 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT RÉGI PAR LA NORME COMPTABLE M4

Les rapports n° 8 à 10 sont présentés conjointement.

M. le Maire : Pour faire simple, c'est ce que l'on appelait le compte de gestion. Vous savez que nous allons passer à un Compte Financier Unique (CFU), ce qui sera le sujet du rapport suivant. Cependant, il nous faut tout de même procéder à l'approbation du compte de gestion par cette délibération.

M. FICHÈRE : Selon l'usage, par rapport à l'ensemble des comptes administratifs, comme cela vient d'être rappelé, nous avons l'exécution de plusieurs budgets à constater. Il y a le budget principal régi par la norme M57 que nous allons constater par un Compte Financier Unique. Nous n'avons plus de compte de gestion ni de compte administratif. Ce ne sera plus qu'un seul compte, le Compte Financier Unique. Ce sera la même chose pour le budget des Lotissements. En revanche, pour le budget des Parcs de Stationnement qui est encore en M4, ce qui va changer l'an prochain, nous devons approuver un compte administratif et un compte de gestion. C'est très formel. Néanmoins, je vous propose de présenter, selon l'usage, le compte administratif globalement avec les budgets annexes. Nous viendrons sur les votes sur les délibérations n° 8, 9 et 10 d'un seul coup.

Une présentation est projetée en séance.

Vous avez le compte administratif 2021 par rapport au compte administratif 2020. Si je vais juste sur les chiffres significatifs, le total des dépenses s'élève à 26 056 000 euros contre 24 561 000 euros l'année précédente. Nous avons des recettes 2021 de 28 799 000 euros. Cela nous dégage un résultat de fonctionnement de 2 742 000 en 2021, contre 3 291 000 euros en 2020.

S'agissant du budget d'investissement, nous avons engagé pour 17 174 000 euros de dépenses et nous avons des recettes pour 14 981 000 euros, soit un résultat de -2 193 000 euros, contre -3 629 000 euros l'année précédente. D'où un résultat de clôture de -5 821 000 euros lorsque nous aurons à nous prononcer tout à l'heure, constaté dans le budget supplémentaire.

S'agissant des grands postes, nous allons retrouver nos 28 610 000 euros de recettes et nos 22 483 000 euros de dépenses. Je passe tout de suite aux finances et à la fiscalité, ce qui représentera le gros morceau des recettes. Vous voyez que nous les constatons à hauteur de 23 944 000 euros, contre 22 491 000 euros en 2020. C'est une année un peu particulière avec une fiscalité directe locale à hauteur de 10 265 000 euros, contre 9 931 000 euros. Cela a changé de manière significative, la taxe d'habitation étant incluse dans les 9 931 000 euros du CA 2020. Pour 2021, nous n'avons plus de taxe d'habitation. En revanche, nous avons récupéré la taxe foncière

du Département. In fine, vous voyez que nous sortons avec un résultat positif de 10 265 000 euros, avec une ventilation nouvelle à l'intérieur de ces lignes.

Les attributions de compensation (AC) sont en légère baisse, à 3 817 000 euros, contre 4 140 000 euros. Cela correspond à ce que reverse la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais c'est suite à notre pacte fiscal. Vous savez que la Ville a consenti une réduction de 300 000 euros. D'où cette diminution des attributions de compensation.

Pour le reste, je passe pour mémoire. Les compensations versées par l'État sont en diminution, parce que dans les 763 000 euros, nous avons des compensations liées à des exonérations de taxe d'habitation, qui ont disparu en 2021. En revanche, en 2021, il y a l'exonération des taxes foncières pour les établissements industriels qui ont eu une réduction de 50 %. Nous sommes donc compensés par l'État sur ces mesures. Vous avez 1 438 000 euros de fiscalité indirecte essentiellement constituée à plus de 800 000 euros par les droits de mutation, ce qui est un élément positif, car cela prouve que nous avons encore une dynamique importante en immobilier sur notre territoire. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable à hauteur de 5 195 000 euros.

Je vais donner un petit mot d'explication sur les redevances versées par les fermiers. Nous avons 580 000 euros, significativement plus que les années précédentes grâce à un rattrapage sur 5 ans. En effet, comme elles n'avaient pas été versées, nous récupérons cette année. Quant aux produits de cession, ce sont l'ensemble des cessions que nous avons réalisées. Je n'ai plus le détail sous la main, mais, ce sont les dépenses que vous avez dans votre dossier, pour 1 407 000 euros. Pour le reste, il n'y a rien de spécial. Voilà pour l'essentiel de ces 22 984 000 euros.

Nous avons 960 000 euros en dépenses. Elles concernent les frais financiers pour 772 000 euros, en baisse pour deux raisons. Premièrement, nous avons un léger tassement du capital restant dû. Deuxièmement, les taux d'intérêt sont encore faibles et nous pouvons encore en bénéficier. Quant au COVID, il s'agit simplement de dépenses et de recettes, des dépenses de notre vaccinodrome que nous avons installé et qui a été pris en charge pour partie par l'État.

S'agissant des autres postes, vous verrez que nous sommes sur une reconduction assez forte de notre compte administratif 2020 :

- Pour l'Administration générale, nous sommes à 2 894 000 euros en net, contre 2 983 000 euros. Je vous fais grâce du détail. Nous n'avons quasiment que des réductions de ligne par ligne.
- Pour le pôle Moyens et Ressources, nous sommes là encore sur une stabilité assez forte par rapport à 2020 (1 396 000 euros). Il n'y a pas de signification significative à rappeler.
- Pour le pôle Actions sociales, nous avons 885 000 euros, contre 874 000 euros. Là aussi, c'est une reconduction. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a connu une augmentation par rapport à l'an dernier pour un ajustement lié à une opération ponctuelle en 2021, ce qui explique notre légère augmentation. Globalement, le coût net est resté à 885 000 euros.
- Pour les Actions éducatives, l'année 2020 est une année particulièrement perturbée par le COVID. C'est pour cela que nous sommes revenus à une année plus normale. La comparaison n'est pas toujours très sensible. Nous avons 3 016 000 euros de dépenses. Cela fait partie de nos dépenses habituelles. Notons quand même qu'en ce qui concerne les performances de la Petite Enfance et des crèches, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a continué son soutien en 2020, ce qui était plutôt bien. En revanche, nous avons reperdu des recettes sur les familles, qui, je l'espère, reviendront petit à petit. Pour le reste, les charges de personnels ont augmenté, l'année 2020 ayant encore été perturbée, tout n'ayant pas ouvert dans les conditions habituelles. C'est la raison pour laquelle nous avons une augmentation assez significative à hauteur de 3 millions d'euros, contre 2 250 000 euros.
- Le pôle Sport est en légère réduction, avec des dépenses à hauteur de 504 000 euros net contre 633 000 euros. Le soutien aux associations est en légère baisse, mais c'est un effet d'affichage, certaines associations n'ayant pas consommé leur versement de 2020 compte tenu du COVID. Cela a été négocié au coup par coup pour ne pas reconduire à l'identique les subventions versées. D'où un léger tassement. Sinon, cela ne traduit pas un changement de comportement.
- Pour le pôle Actions culturelles, là encore, nous sommes sur une continuité, à 1 971 000 euros, contre 1 920 000 euros. L'événementiel a été relativement stable. En effet, des économies ont été réalisées sur le festival Cirque et Fanfares en 2020, repoussées sur les événements de l'été. D'où un montant relativement similaire entre 2020 et 2021. Pour la Commanderie, c'est en continuité. Sur la vie associative, nous sommes remontés à 326 000 euros, contre 289 000 euros, cette augmentation étant également liée

à des baisses en 2020 du fait de certaines actions qui n'ont pas été menées par certaines associations compte tenu du COVID. À part cela, il n'y a pas de changement de politique ou de stratégie. C'est une reconduction.

- Pour l'Aménagement du Territoire, il y a peu de choses maintenant dans la mesure où beaucoup de choses sont passées au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, notamment de l'urbanisme, mais il reste les efforts réalisés en matière de Cœur de Ville, à hauteur de 117 000 euros. Au total net, nous avons 281 000 euros de dépenses, contre 233 000 euros l'année précédente.
- Les Services techniques représentent évidemment le gros morceau, à hauteur de 5 931 000 euros, contre 5 502 000 euros. Les explications sont essentiellement liées à l'énergie, dont le coût a augmenté significativement, de même que le coût de certains matériaux. En effet, les lignes garage, logistique, magasin, atelier sont en augmentation à hauteur de 633 000 euros. La ligne propreté et espaces verts est également en augmentation. Quant à l'énergie, à hauteur de 1 652 000 euros, contre 1 409 000 euros, cette augmentation a commencé dès 2021 sur nos dépenses. Pour les eaux pluviales, vous savez que le transfert a été réalisé au 1^{er} janvier 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole assumant dorénavant cette dépense.

In fine, nous arrivons sur un coût de 5 931 000 euros, contre 5 502 000 euros l'année précédente.

La masse salariale est aussi bien contenue, en augmentation de 2,41 % à hauteur de 11 443 000 euros, contre 11 173 000 euros. Je vous fais grâce de la ventilation par service. Pour information, nous avons une vision intercommunale, puisque nous avons une mutualisation entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Sachez que la masse salariale globale est à hauteur de 21 925 000 euros, en augmentation de 3,48 %, les deux collectivités étant bien logiquement sur la même logique.

S'agissant des investissements, nous avons investi 13 306 000 euros, contre 4 410 000 euros. Je ne vais pas passer en revue l'ensemble des dépenses. Nous avons finalisé les dépenses du théâtre, à hauteur de 3 017 000 euros, des travaux dans les écoles. Pour la voirie, vous voyez que bon an mal an, il y a toujours des dépenses, à hauteur de 868 000 euros. Le plan Vélo se poursuit à hauteur de 389 000 euros. Pour le parc urbain, les premières dépenses ont été engagées pour 1 027 000 euros, avec bien sûr des recettes en regard pour 629 000 euros, et des subventions. Vous avez ensuite des aménagements et des acquisitions pour 694 000 euros.

Signalons aussi les dépenses de sport à hauteur de 4 980 000 euros, avec des efforts particuliers sur le COSEC (Complexe Sportif Évolutif Couvert), la quote-part de l'espace Talagrand, le financement restant à finaliser en 2022. Les réfections des vestiaires du Pasquier se sont terminées sur 2021, ainsi que le centre équestre que vous connaissez aussi dorénavant et qui a été terminé aussi sur 2021.

Pour le reste, vous avez des travaux sur l'École des Beaux-Arts, les salles associatives, et différentes dépenses pour arriver au total. Nous signalons la participation de la SPL à hauteur de 260 000 euros. Ce sont les avances demandées par la SPL pour lancer le produit des MPPE (Marchés de Partenariat de Performance Énergétique). Nous avons des dépenses pour divers équipements informatiques, immobiliers pour 222 000 euros. Vous voyez un total de 13 306 000 euros, 4,4 millions d'euros de recettes, ces recettes intégrant les recettes courantes d'investissement incluant le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), la taxe d'aménagement et les amendes de police.

Vous avez ensuite la synthèse, dont vous avez l'habitude maintenant. Nous avons une fiscalité nette de 15 528 000 euros, des recettes nettes pour 25 433 000 euros, sensiblement les mêmes montants qu'en 2020, les dépenses nettes pour 19 823 000 euros, contre 19 407 000 euros, essentiellement liées à l'actualisation de la masse salariale et diverses charges de fonctionnement, de telle sorte que notre autofinancement brut est en léger tassement à hauteur de 5 610 000 euros, contre 6 millions d'euros l'an dernier. Nos annuités d'emprunt sont stables, à hauteur de 4,4 millions d'euros, ce qui nous dégage un autofinancement de 1 175 000 euros.

Si nous ajoutons nos recettes récurrentes d'investissement, cela nous dégage un autofinancement de 2 107 000 euros, contre 3 191 000 euros l'année précédente. Nous avons des recettes à caractère non récurrent ou exceptionnel pour 1 408 000 euros, qui correspondent essentiellement aux cessions. Par conséquent, l'autofinancement de l'année est au même montant que l'an dernier, à hauteur de 3,5 millions d'euros, en léger tassement par rapport à 2020 (3,7 millions d'euros), mais nous sommes sur les mêmes eaux dans un montant très satisfaisant.

Vous avez ensuite un petit focus sur notre endettement. Vous vous souvenez qu'il est à hauteur de 39,8 millions d'euros. Nous l'avons augmenté en 2020 pour soutenir le plan de relance. Nous avons anticipé certaines dépenses, ce qui explique la remontée de notre endettement à fin 2020. Il entame une légère décline en 2021. Les annuités sont constantes, autour de 4,5 millions d'euros. Nous sommes donc sur une stratégie financière qui n'a pas varié depuis de nombreuses années. Je ne vais pas vous commenter tout ce focus, mais il vous permet d'avoir une vision pluriannuelle sur 2013-2021, qui montre le bon redressement des comptes publics de notre Ville.

Ces comptes restent toujours difficiles, j'en conviens. Les comptes des collectivités des villes-centres sont toujours très difficiles, mais ils sont bien redressés par rapport aux dernières années. Vous avez ensuite un ratio toujours intéressant concernant notre capacité de désendettement. Vous voyez que nous sommes tombés à moins de 6 ans de désendettement, ce qui est un niveau très raisonnable, plutôt dans la moyenne basse des communes de notre taille.

Je passe rapidement sur le budget annexe Lotissements. Il n'y a pas eu grand-chose. La seule recette supplémentaire dans l'année correspond à la vente de terrain pour 116 000 euros. C'est la seule cession, car pour l'instant, nous n'avons rien en cours. Cela va sans doute revenir, mais pour l'instant, c'est le seul élément. S'agissant du budget annexe des Stationnements, nous avons les produits nets pour 105 000 euros et divers produits pour 29 000 euros, des recettes pour 134 000 euros, des charges pour 36 000 euros. Notre résultat de fonctionnement positif nous permet d'absorber un déficit antérieur. Le budget des Stationnements est bien rééquilibré. Nous voyons que nous clôturons avec un résultat de 241 000 euros, contre 234 000 euros l'an dernier. Ces budgets fonctionnent ainsi, comme la logique le veut, de manière très indépendante.

Excusez-moi si je suis passé rapidement sur toutes ces explications, mais vous avez tout dans votre dossier, et bien sûr, nous pouvons répondre à vos questions autant que de besoin.

M. le Maire : *Merci de cette présentation. Je pense que le rapporteur général Jean-Pascal FICHÈRE a utilisé dans sa présentation un mot qui me semble tout à fait caractéristique de ce compte administratif. C'est le mot « stabilité ». C'est une stabilité dans de très nombreux budgets selon les domaines. Il y a effectivement une petite différence sur les Services techniques et sur le pôle Actions éducatives, notamment pour l'année précédente comparative du compte administratif 2020 où nous avons eu beaucoup de dotations supplémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales. Nous revenons donc à un niveau habituel, même si nous avons de plus en plus de difficultés à assumer les services scolaires, au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tant du péri et que de l'extrascolaire pour plusieurs raisons. Non seulement les effectifs dans nos cantines augmentent depuis des années perpétuellement, alors qu'il n'y a pas forcément d'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, mais nous avons aussi des difficultés à trouver du personnel, les besoins étant de plus en plus importants. La tâche est donc de plus en plus ardue pour assurer ces services.*

Il n'en demeure pas moins que nous assumons. Sinon, nous avons une stabilité globalement sur l'ensemble des principales données transmises dans ce compte administratif. La stabilité évoquée vaut pour le compte administratif 2021, même si – vous le voyez aussi – il y a eu dans ce CA 2021 une augmentation du poste des Ressources humaines d'à peu près 300 000 euros par la revalorisation des catégories C au sein de la collectivité. C'est une revalorisation méritée. À cela va aussi s'ajouter la revalorisation du SMIC, de même que, vous l'avez entendu aujourd'hui, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en général qui va aussi avoir lieu. Par conséquent, la stabilité de 2021 ne sera très probablement pas celle pour 2022 ni celle du budget 2023 que nous construirons à l'automne.

Je le dis dès maintenant. À la lecture de ce que nous verrons aussi du budget supplémentaire 2022 que nous voterons tout à l'heure, nous avons des postes et des charges de fonctionnement qui vont augmenter de façon importante, bien plus importante que par l'effet COVID qui n'a pas touché notre collectivité, comme je l'avais dit au rapport du compte administratif 2020. En effet, avec les dépenses en plus, les dépenses en moins et les recettes, tout cela s'équilibre. Là, nous entrons dans une période plus compliquée. Je le dis dès maintenant même si cela ne se traduit pas dans le compte administratif 2021, mais c'est pour déjà donner des éléments pour la construction budgétaire 2023 à l'automne 2022. Nous devons subir ces difficultés dans les collectivités en général et pas uniquement la Ville de Dole. Ce ne sont pas des effets politiques d'une municipalité, d'une tendance ou autres, mais des effets conjugués qui toucheront toutes les collectivités.

La revalorisation de nos personnes engagée depuis cette année, en 2022, sera sur le budget 2023. C'est peut-être ce qui est le plus acceptable, car nous avons parfois, dans les collectivités, certaines catégories à faibles salaires, qui méritent d'être valorisées. Ce sont déjà des montants qui se situent entre 300 000 euros constatés au compte administratif 2021 et probablement 800 à

900 000 euros au total, si nous additionnons l'ensemble. Tout cela s'ajoute aussi à des frais d'énergie en forte augmentation. De ce point de vue, ce sont les postes gaz, électricité dans une moindre mesure, qui touchent la collectivité. Nous ajouterons 500 000 euros supplémentaires pour payer ces dépenses énergétiques qui sont les effets conjugués que chacun connaît. Lorsque nous mettons l'un au bout de l'autre pour ces deux principaux postes (revalorisation des personnels et frais énergétiques), je dis dès maintenant que nous aurons forcément une capacité pour l'année 2023, lors de la construction budgétaire que nous ferons à l'automne pour adopter au mois de décembre, beaucoup moins simple qu'auparavant.

Par conséquent, nous conserverons un autofinancement brut et net positif, mais qui sera entamé par ces dépenses supplémentaires du fait d'éléments extérieurs à la collectivité, nationaux, internationaux, que nous n'avons pas d'autre choix que d'appliquer. Il n'en demeure pas moins que sur les postes énergétiques, nous subissons les difficultés et nous avons la possibilité de les atténuer. Quand nous lançons un plan important sur nos écoles, plan lancé bien avant l'augmentation et qui va se caractériser par des premiers travaux en 2023 sur nos écoles consommatrices d'énergie, c'est important. Quand nous traitons nos équipements sportifs en termes de traitement thermique, notamment sur la salle du COSEC et la salle spécialisée des Mesnils Pasteur, nous agissons justement pour réduire les consommations énergétiques. Bien d'autres interventions sont réalisées sur de nombreux bâtiments pour justement traiter ces questions énergétiques.

Il faut comprendre que les efforts que nous avons consentis, notamment aussi sur l'éclairage public avec le remplacement de nombreuses artères en LED, qui diminue le soir, la technologie LED nous le permettant, ont aussi eu des effets sur une réduction de consommation. En effet, nos consommations ont été réduites, mais les prix et les abonnements ayant augmenté, ceci a gommé les résultats positifs financiers que nous pouvions faire par rapport à la baisse de la consommation. Le Directeur Général des Services le sait. J'étais toujours quelque peu contrarié de constater que les Services techniques nous demandaient toujours le même budget, voire un budget plus important, alors que nous faisons des économies. Or nous avions l'effet conjugué de l'augmentation des prix fixes, et notamment des abonnements qui, eux, continuaient d'augmenter, y compris la consommation en tant que telle, même si nous baissions nos consommations. Nous y reviendrons tout à l'heure aussi sur l'avenant sur le Chauffage urbain.

Tout cela pour dire que ce compte administratif est bon, avec une situation positive dans nos ratios, avec une capacité de désendettement tout à fait acceptable, mais tout cela va se dégrader. Il n'y a pas d'autre possibilité, même si, bien évidemment, à la construction budgétaire de l'automne prochain, nous verrons s'il y a encore d'autres pistes possibles d'économie pour essayer de sortir le meilleur autofinancement possible afin de continuer d'investir, mais ce ne sera probablement pas dans les mêmes proportions que ces dernières années. Il était important, me semble-t-il, de bien comprendre non seulement que les comptes présentés sont satisfaisants, mais aussi que la situation de différents postes qui nous sont aujourd'hui transmis par la réglementation, par les lois et par les incidences énergétiques, globalement la conjoncture, ne nous permettra très probablement pas de présenter un compte administratif 2022, et probablement 2023, aussi reluisant.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Nous allons faire un vote du package global. Je vous propose de continuer avec l'approbation du compte financier dans sa présentation, du compte administratif 2021 des budgets annexes (rapport n° 10) et à l'issue du rapport n° 10, il sera proposé l'approbation des rapports n° 8, 9 et 10. Je laisserai alors la parole à la première adjointe pour procéder au vote de ce point, et je sortirai à ce moment-là comme le veut la règle. Nous passons au rapport n° 9 qui retraduit à peu près la même chose.

M. FICHÈRE : Ma présentation couvre les rapports n° 8 à 10. Il faut donc voter ces trois rapports.

M. le Maire : Je laisse l'approbation de l'ensemble des comptes à Isabelle MANGIN.

Jean-Baptiste GAGNOUX quitte la séance pendant le vote des rapports n° 8 à 10 et cède la présidence à Isabelle MANGIN.

Mme MANGIN : Monsieur le Maire étant sorti, je vous propose de passer au vote du compte de gestion 2021 et du budget annexe des Parcs de Stationnement régi par la norme comptable M4 (rapport n° 8). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du budget annexe des Parcs de Stationnement pour l'exercice 2021.

Je passe à l'approbation des Comptes Financiers Uniques 2021 des budgets régis par la norme comptable M57 (rapport n° 9). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les Comptes Financiers Uniques 2021 des budgets régis par la norme comptable M57.

Je poursuis avec l'approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe des Parcs de Stationnement régi par la norme comptable M4 (rapport n° 10). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve Compte Administratif 2021 du budget annexe des Parcs de Stationnement régi par la norme comptable M4.

Jean-Baptiste GAGNOUX rejoint la séance et reprend la présidence.

RAPPORT N° 11 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2021

M. FICHÈRE : *Les choses sont très simples. Nous vous proposons d'affecter :*

- *le résultat de 2 742 025 euros d'excédent en réserves (nous n'avons pas d'autre possibilité) ;*
- *116 094 euros d'excédent du budget annexe Lotissements en report à nouveau ;*
- *70 936 euros d'excédent du budget annexe des Parcs de Stationnement en report à nouveau.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc l'affectation telle qu'elle a été définie à l'instant. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes Lotissements et Parcs de Stationnement pour l'exercice 2021.

Nous passons au rapport n° 12. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 12 : APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2022

M. GERMOND : *Merci, Monsieur le Maire. La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 16 février 2022 a validé le principe d'une révision libre des attributions de compensation des communes. Cet avis de la CLECT a été confirmé par le Conseil Communautaire du 18 mars 2022 conformément aux dispositions du Pacte de Solidarité Fiscal et Financier (PSFF) approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2021. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) pour la Ville de Dole à hauteur de 3 821 204 euros pour l'année 2022.*

M. le Maire : *Je vous propose que nous approuvions le montant de l'attribution de compensation à 3 816 995 euros, et non 3 821 204 euros tel que présenté dans la délibération. Il y a eu un ajustement sur ce sujet. Je rappelle que ceci est issu de la CLECT, commission qui s'est réunie avec l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je vous rappelle que l'année dernière, nous avons revu les attributions différemment dans le cadre du Pacte de Solidarité Fiscal et Financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et nous avons été sollicités à hauteur d'un peu plus de 300 000 euros supplémentaires dans nos échanges. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) pour la Ville de Dole à hauteur de 3 816 995 euros pour l'année 2022.

Nous passons au rapport n° 13. La parole est de nouveau à Jean-Pascal FICHÈRE.

RAPPORT N° 13 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

M. FICHÈRE : C'est assez simple. Vous allez voir les quelques chiffres significatifs, dont le maire a déjà évoqué une certaine tendance. Sur le budget principal, nous devons reprendre le déficit que j'ai exposé à hauteur de 5 821 000 euros. Les reports reprennent l'ensemble des opérations d'investissement non soldées au 31 décembre 2021, que ce soit en dépenses comme en recettes, donc ce qui était inscrit, mais soit non dépensé, soit non encaissé. Nous avons 6 142 000 euros de dépenses et 6 262 000 euros de recettes, et nous venons d'affecter le résultat à hauteur de 2 742 000 euros.

Ces opérations de reprises se montent à 11 963 000 euros de dépenses et 9 004 000 de recettes. Pour les dépenses, nous avons des acquisitions et des cessions diverses pour 657 000 euros (acquisitions nouvelles fléchées) et 2 223 000 euros de recettes supplémentaires. Dans les 2 223 000 euros, le montant principal concerne la cession du bâtiment IDMM qui a été négocié à hauteur de 1,8 million d'euros.

Ensuite, nous avons différents travaux :

- au centre Schweitzer pour 180 000 euros ;
- à l'Épicerie Solidaire pour 50 000 euros ;
- sur divers bâtiments pour 154 000 euros ;
- sur divers équipements pour 109 000 euros.

Nous avons ensuite quelques bricoles ici ou là. Le montant des opérations nouvelles s'élève ainsi à 1 207 000 euros et des opérations d'ordre pour 300 000 euros.

En recettes, je viens d'évoquer les cessions foncières pour 2 223 000 euros, des subventions que nous avons notamment pour le centre Schweitzer. Nous avons également un emprunt prévisionnel de 2 045 000 euros pour équilibrer notre section. Il a pour vocation à ne pas être débloqué dans la mesure où nous arrivons à tenir nos dépenses, comme nous le faisons d'habitude. Notre budget s'équilibrera ainsi avec un total à hauteur de 13 470 000 euros.

En ce qui concerne le fonctionnement, c'est également très simple. Les dépenses nouvelles ont été évoquées. Nous avons notamment 215 000 euros pour les Ressources humaines. Nous avons anticipé l'augmentation de l'indice pressentie. Nous savons aujourd'hui qu'elle est de 3,5 %. Nous avons dû mettre 4,5 % d'ajustement de point. Avec ces 215 000 euros que nous rajoutons là, cela devrait passer d'après les estimations que nous avons vérifiées récemment. En revanche, les dépenses nouvelles concernent les dépenses d'énergie à hauteur de 598 000 euros, dont le gaz pour l'essentiel. Pour le reste, ce sont des ajustements marginaux. Nous avons ainsi 847 000 euros de dépenses.

S'agissant des recettes, nous prenons acte des dotations et fiscalités supérieures à ce que nous avons budgété en décembre, notamment en termes de taxe foncière, les évaluations des bases étant plus fortes que ce que nous avons fléché en décembre. D'où des recettes supplémentaires à hauteur de 472 000 euros, ce qui nous permet d'inscrire ce budget. Avec les autres recettes, nous arrivons à 608 000 euros d'opérations réelles. Les opérations d'ordre sont des opérations sur les amortissements et provisions qui s'ajustent. Nous avons ainsi un budget qui s'équilibre à hauteur de 708 000 euros.

Je fais tout de suite un petit commentaire sur les budgets annexes de Parcs de Stationnement et Lotissements, car ils sont très simples. Les opérations sont simplement reportées pour l'essentiel. Nous les inscrivons pour les Parcs de Stationnement à hauteur de 291 000 euros en investissement et 71 000 euros en fonctionnement. Pour les Lotissements, les 6 000 euros correspondent à l'ajustement définitif. Voilà très rapidement. Bien sûr, nous pouvons répondre à vos questions autant que de besoin.

M. le Maire : Merci. Vous retrouvez effectivement ce que j'ai dit précédemment, c'est-à-dire en fonctionnement, les frais de fluides, d'énergie à hauteur de 598 000 euros que nous rajoutons en dépenses. Bien évidemment, cela tient compte des augmentations évoquées. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix ce budget supplémentaire. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je compte 6 abstentions. Ce budget supplémentaire est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 abstentions, approuve le budget supplémentaire 2022.

Nous passons au rapport n° 14. Il s'agit d'un dossier important que j'ai évoqué tout à l'heure. La parole est à Maryline MIRAT pour présenter cet avenant, puisqu'il s'agit d'une modification du contrat de Délégation de Service Public, mais qui a des conséquences importantes.

RAPPORT N° 14 : AVENANT N° 5 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. En effet, cet avenant est extrêmement important, puisque c'est un avenant de verdissement du réseau de chaleur extrêmement structurant pour notre réseau de chaleur urbain. Il s'inscrit dans un contexte global, avec des enjeux importants que nous connaissons tous désormais. Ces enjeux sont non seulement géopolitiques, avec en conséquence une hausse durable du prix du gaz, mais ce sont aussi des enjeux énergétiques et environnementaux, avec la nécessité de réduire notre dépendance à l'énergie fossile et surtout de ne plus être impactés par l'envolée des prix des quotas de CO₂ qui ont été extrêmement importants cette dernière année.*

Parallèlement, le réseau de Dole est aujourd'hui alimenté par une cogénération. Pour rappel, la cogénération est une production simultanée de chaleur et d'électricité, sachant que les contrats d'obligation d'achat avec EDF s'arrêtent en octobre 2023. L'avenant n° 5 est donc nécessaire, indispensable pour disposer de nouveaux moyens de production décarbonés, en réduisant notre consommation de gaz et nos émissions de CO₂, tout en maintenant le prix aux abonnés, ce qui est également indispensable.

La solution retenue qui vous est proposée ce soir pour faire face à ces enjeux est la construction d'un nouveau moyen de production, d'une nouvelle centrale de production de 8 mégawatts biomasse, bois, énergie, accompagnée d'un stockage thermique. Cette nouvelle centrale de production se situerait sur une parcelle à côté du Centre d'Activités Nouvelles (CAN), de l'autre côté de la route nationale. Elle serait conjuguée avec un stockage thermique qui serait implanté sur le site actuel et qui permettrait de limiter l'utilisation du gaz pendant les appels de pointe, les appels de puissance.

Après de nombreux mois de travail en collaboration avec le délégataire, cette solution nous permettrait de bénéficier d'un taux de mixité de 90 %, contre 52 % aujourd'hui, de maîtriser, voire de baisser le prix de vente aux abonnés tout en divisant par 3 les émissions de carbone du réseau. Le début des travaux est prévu en octobre 2022, pour une mise en service idéalement, mais c'est ce qui est prévu, au 1^{er} novembre 2023, juste après l'arrêt de la cogénération. Évidemment, ces travaux sont coûteux (près de 10 millions d'euros). Pour amortir ces montants, la durée de la DSP serait prolongée de 10 ans. Elle courrait ainsi jusqu'en 2044. À noter un montant prévisionnel de subventions de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) de près de 40 %.

M. le Maire : *Merci. Ce dossier est évidemment travaillé depuis plusieurs mois avec la Soccram, une filiale d'Engie, qui gère la chaufferie. C'était déjà à l'époque vertueux. C'était une certaine ambition et une certaine vision nouvelle de la nécessité d'avoir une mixité dans l'utilisation des moyens pour produire de l'énergie, mais qui – vous l'avez compris aujourd'hui – utilise 50 % d'énergie fossile par rapport à l'autre pourcentage issu du gaz. Bien évidemment, les évolutions du gaz ont des répercussions aussi sur les tarifs du chauffage urbain en général, pour les institutions (lycées, collèges, hôpitaux), pour la Ville de Dole, pour la mairie qui a beaucoup de bâtiments, dont une partie chauffée au gaz, ce qui est une difficulté, et une autre au chauffage urbain.*

Pour ces institutions et collectivités, il n'y a pas de bouclier tarifaire ni de mesure du gouvernement, ce que je comprends, puisque l'on ne va pas mettre des boucliers et distribuer des chèques partout. Ces institutions et collectivités sont touchées de plein fouet par l'augmentation aussi des prix du chauffage urbain pour nos bâtiments. Ensuite, les autres bénéficiaires du chauffage urbain sont pour beaucoup des bâtiments de Grand Dole Habitat, la moitié de son parc, soit 1 500 logements chauffés grâce à la chaufferie. Il y a eu des décisions tarifaires pour celles et ceux qui se chauffent au gaz. L'État fera des propositions sur la limitation de l'augmentation des prix des chauffages urbains, une sorte de bouclier aussi, peut-être pas en totalité, mais qui ne durera pas, ce que chacun comprend bien.

Il y a également tous les enjeux environnementaux et écologiques. De ce point de vue, il nous faut sortir progressivement et le plus rapidement possible, bien sûr des énergies fossiles, ce que le gaz constitue. Ceci va donc permettre par cet avenant au contrat de la DSP d'équiper la Ville d'une chaufferie au bois supplémentaire (90 % en bois). Ce bois arrivera d'un périmètre maximal de 100 kilomètres. Il sera donc particulièrement jurassien. Ce n'est pas du bois de grande qualité. Ce

sont généralement du branchage, de l'écorce, tout ce qui n'est pas utilisé au mieux par les scieries, et surtout, ce sont plus de 10 000 tonnes de moins de CO₂ diffusés dans l'atmosphère.

C'est donc un changement important, utile écologiquement et financièrement, parce que si nous ne faisons rien, non seulement il faudra continuer de payer les quotas de CO₂ évoqués précédemment, qui pénaliseront l'équilibre financier global de la chaufferie, mais il y aura également des conséquences tarifaires, le prix ayant déjà augmenté et allant toucher, à un moment ou à un autre, nos administrés, notamment ceux de Grand Dole Habitat qui sont des locataires, dont une grande partie sont dans le parc social. C'est aussi bon pour nous financièrement et les institutions que j'ai évoquées précédemment. Il y a donc un ensemble écologiquement et financièrement utile, car en faisant cela, par rapport aux tarifs, nous stabiliserons le prix, nous arrêterons la hausse continue, ce qui devient plus que nécessaire.

Nous avons des engagements de ce point de vue, mais il faut rester prudent. Ce sera dans quelques années sur les évolutions du cours du bois, bien évidemment. Nous avons une vision sur les prix à court et moyen terme, mais au-delà, comme jadis le gaz, il est difficile de pouvoir aller plus loin sur la sécurisation dans une dizaine d'années. Comme l'a précisé Maryline MIRAT, tout cela est à prendre en compte dans un environnement national et international où les positions fort logiques du gouvernement sont de limiter l'achat de gaz pour les raisons internationales que nous connaissons. Pour cela, Engie construira et investira dans cette chaufferie supplémentaire. La Ville de Dole ne paiera pas les 10 millions d'euros de la chaufferie. C'était très difficile, cette chaufferie ne devant pas être très éloignée de l'autre actuellement. Il y a donc peu de solutions foncières.

Les terrains appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ils se situent à l'arrière de la salle spécialisée de gymnastique Josette Tournier et à côté du Centre d'Activités Nouvelles, à proximité du bassin de l'entreprise Afuludine. Je la remercie, ainsi que son Président, d'autoriser la construction de cette nouvelle chaufferie à cet emplacement. C'est une avancée écologique majeure à Dole. C'est aussi une initiative pour l'ensemble des locataires et des institutions afin de pouvoir stabiliser le prix fixé avec toutes les contraintes que nous connaissons aujourd'hui. Voilà globalement les tenants et les aboutissants de ce dossier.

Vous voyez, Monsieur HAMD AOUI, par rapport à ce que vous évoquiez, c'est le dossier important que nous allons développer ce soir par rapport au travail que nous avons mené cette année, car un tel dossier nécessite de nombreuses réunions, de nombreuses interventions de nos services, de cabinets extérieurs pour pouvoir définir une ligne de conduite. De nombreuses collectivités devront changer de braquet sur ce sujet et trouver des solutions. Il n'y en a pas beaucoup d'autres écologiques et économiquement tenables que celle-ci pour Dole. Lons-le-Saunier bénéficie des ordures ménagères incinérées sur le centre de Lons-le-Saunier. Ce dernier chauffe une partie du logement social. Cela a été d'ailleurs très précurseur à l'époque sur le sujet. D'autres collectivités bénéficient de sources de chaleur qu'elles peuvent réutiliser, parce que des entreprises existent. Il nous fallait donc trouver une solution innovante. Par conséquent, nous proposons celle-ci. Y a-t-il des questions ou des observations ?

Mme JARROT-MERMET : Je note bien l'avancée écologique de cette nouvelle infrastructure. Je ne la remets pas en cause. En revanche, je m'interroge et je suis un peu gênée concernant le rapport que vous entretenez avec votre opposition et avec certains citoyens dolois. Il y a quelques mois, dans les locaux de la mairie, nous avons été reçus pour discuter du nouvel emplacement de la crèche et de l'école maternelle. Il vous avait alors été demandé s'il y avait d'autres projets sur le terrain vague du COSEC. Vous n'avez pas répondu. Je pense que l'honnêteté aurait été de dire « nous avons le projet de faire une nouvelle chaufferie ». Ce point me dérange ce soir.

M. le Maire : S'agissant de la question de l'honnêteté, et finalement, cela ressemble assez bien aux élus NUPES, c'est de juger sans savoir ou d'interpréter de manière tout à fait excessive. Qu'en savez-vous que j'ai été malhonnête ce jour-là ? Je n'allais pas vous le dire, puisque nous ne le savions pas. Je vais vous dire d'ailleurs que ce n'est pas ce que vous m'aviez demandé. Vous m'avez parlé du terrain des Biguenettes, ce qui n'est absolument pas au même endroit.

S'adressant à Madame JARROT-MERMET qui tente d'intervenir. Non, n'essayez pas de vous en sortir de cette manière-là. Cela n'a rien à voir. Ce n'est pas le même foncier. La meilleure réponse, c'est que le foncier des Biguenettes appartient à la Ville de Dole, alors que le foncier évoqué appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce sont deux terrains différents, séparés par un autre terrain, par des équipements sportifs. Attention à ce que vous dites ! Je veux bien que vous me fassiez un procès de malhonnêteté, mais je peux aussi vous faire d'autres procès sur ce genre d'intervention. À ce moment-là, vous me parliez du terrain des Biguenettes. Le terrain envisagé pour cette construction n'est absolument pas un terrain dédié pour autre chose. D'abord, c'est un terrain à vocation économique au départ. La confusion est totale dans vos propos.

Par ailleurs, à ce moment-là, il n'y avait absolument pas de projet de construction nouvelle. Nous n'avions pas encore travaillé la localisation d'une nouvelle chaufferie. Nous étions dans la phase de travail. Je ne savais même pas encore particulièrement ce que nous allions faire sur le sujet, parce que nous avons pris la décision de construire cette nouvelle chaufferie il y a peu de temps. Il y a eu des réunions techniques, des réunions où Madame MIRAT, en tant qu'élue en charge du sujet, a travaillé pour évoquer le projet d'une nouvelle construction. Imaginez que devant des personnes, au demeurant tout à fait respectables, que vous étiez, d'autres parents d'élèves et l'Inspection académique, je dévoile un projet que même les élus de la majorité municipale n'avaient encore même pas connaissance !

En effet, j'ai évoqué ce sujet il y a environ trois semaines, et je prends à témoin l'ensemble des élus. Auparavant, nous étions dans des phases de travail. Nous sommes donc parfaitement clairs sur le sujet. J'ajoute que nous devons aller vite, car l'enjeu le nécessite. Il est vrai que nous travaillons sur ce problème depuis un bon moment. Nous avons vu au fur et à mesure des réunions avec les différents cabinets qui ont travaillé sur le sujet et nos services, que nous étions sur une stabilité des différentes problématiques qui étaient levées et stabilisées quant aux solutions et que nous pouvions y aller. Si nous n'étions peut-être pas prêts il y a 15 jours, nous n'aurions pas présenté ce dossier aujourd'hui, mais nous l'aurions proposé en septembre.

Pour tout le reste, Madame JARROT-MERMET, quand on prend des défaites électorales les unes après les autres, on change de méthode. Je vous appelle donc à changer de méthode, à vous impliquer dans les dossiers, à travailler le sujet, à parler d'écologie et d'environnement, et sûrement pas d'être dans des petits clapotis qui n'arrangent rien ! Je sais être correct. Je sais faire attention aux mots que j'utilise et je ne fais pas des procès d'intention avec des procès d'intention de malhonnêteté qui ne relèvent franchement pas le débat, ni même votre fonction.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : *Le problème de fond est la communication faite aux habitants et aux élus. Par rapport à ce projet d'école maternelle et de crèche, nous avons toujours contesté l'emplacement au bord d'une route nationale. Cela nous paraît être un projet plus du 20^e siècle que du 21^e. Madame JARROT-MERMET et les parents ont cherché des possibilités. Vous évoquez la zone dite « d'intérêt économique ». C'était une possibilité. Sans retour de votre part, il ne peut pas y avoir de co-construction d'une autre solution. Nous actons que vous ne souhaitez pas bouger sur ce choix. Nous le regrettons, car cela se fera aux dépens des familles et des enfants en particulier pour ce qui est de la pollution. Nous continuerons à chercher des solutions, mais nous cherchons des solutions avec les informations que l'on nous donne. Si l'on ne nous donne aucune information, nous ne pourrions pas avancer.*

M. le Maire : *Je n'évoquerai pas ce sujet, car il est complètement hors sujet. Je suis atterré. D'un côté, je suis désolé pour Ako HAMDAR, parce que je n'ai pas envie d'en rajouter, mais visiblement, vous n'aviez pas regardé qu'il y avait ce dossier ce soir vu votre intervention précédemment. Pour un groupe, et pour l'autre, vous parlez d'autre chose. Je commence à comprendre pourquoi vous voulez parler d'autre chose. On peut être d'une tendance, de la droite et du centre globalement, travailler l'écologie et apporter de véritables mesures environnementales. Vous me parlez là d'un autre dossier qui n'a absolument rien à voir. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de sujet, qu'il n'y a pas à évoquer la question à un moment ou à un autre, mais franchement, on va réduire de 10 000 tonnes le rejet de CO₂ dans l'atmosphère.*

Vous parlez de pollution, donc d'un autre dossier alors que nous parlons d'un dossier majeur pour 1 500 logements sur la Ville de Dole pour lesquels nous allons éviter une explosion des prix. Je dois dire que c'est assez sidérant. Je vous le dis en toute honnêteté, en toute franchise. Chacun peut évoquer tel ou tel sujet. Je retiens surtout le sujet du dossier à l'ordre du jour, c'est-à-dire une avancée considérable. Vous devriez être satisfaits et dire « c'est bien, cela va dans le bon sens de ce que l'on veut promouvoir », parce que nous sommes tous particulièrement mobilisés et sensibles aux enjeux environnementaux. Finalement, lorsque je parle, y compris dans la campagne électorale des municipales, d'une écologie pragmatique, nous sommes dedans et nous ne sommes pas dans des polémiques complètement subalternes et qui n'ont rien à voir avec le dossier.

Finalement, je ne me suis jamais senti autant écologiste, parce que lorsque je vois ce que vous voulez incarner comme écologie, je me dis qu'il est bien normal que les gens réfléchissent et votent en conséquence. En effet, ils n'aiment pas les polémiques inutiles, ils veulent des résultats et des actions. Ils ont compris les enjeux environnementaux. Ils savent que ces enjeux environnementaux sont réels, notamment dans notre pays. Ils attendent des élus qu'ils proposent des solutions, et loin des procès d'intention et d'avoir des caricatures autres qui n'ont rien à voir avec le sujet. Je pense que ce sujet vous embête ce soir, car nous avançons, nous sommes dans

l'action et nous rajoutons un élément à notre bilan environnemental. C'est vrai que lorsque l'on compare, on ne peut pas dire que ce soit véritablement votre cas dans ce que vous avez pu apporter dans vos mandats d'élus pour pouvoir inverser la tendance sur le sujet environnemental.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. PRAT : *Ce sujet nous embête tellement que le groupe « Vert et Ouvert » va voter pour. J'imagine que pour le groupe « Ensemble », c'est pareil. Ako HAMDAOUI a souligné les avancées sur les écoles et les réductions de consommation d'énergie. L'écologie est une vision globale. Ce n'est pas simplement un pan, mais c'est aussi l'emplacement d'une école et d'une crèche par rapport à la pollution atmosphérique. Il me semble que nous avons cette vision globale de l'espace dans l'aménagement, que nous la proposons, mais nous la faisons avec les informations que nous avons. Ce sera la dernière intervention que je ferai sur ce sujet.*

M. le Maire : *De toute façon, c'est le règlement. En tout état de cause, je ne veux pas parler de ce sujet, car il n'a rien à voir avec le dossier. On parlait de pollution, j'entends. Je vous invite à regarder les données scientifiques sur le sujet. Sinon, vous avez raison, nous prenons en compte le sujet de la pollution et nous évitons justement de continuer sans augmenter notre taux d'énergie renouvelable. C'est la meilleure réponse, me semble-t-il.*

M. HAMDAOUI : *Je regrette, mais je vais vous dire que je n'accepte pas vos propos sur les attitudes que nous pouvons avoir. Vous préjugez aussi de choses. Vous dites que je n'ai pas travaillé le dossier. Or je l'ai travaillé. Je suis même venu consulter les annexes du dossier du gros rapport. Nous avons rencontré le directeur sur site. Nous avons discuté du dossier avec lui pendant une heure et demie. Ne dites pas que nous ne travaillons pas les dossiers !*

M. le Maire : *Pourquoi me demandez-vous pourquoi nous sommes dans les taux de CO₂ ? Pourquoi nous dites-vous que nous ne faisons rien sur le sujet ? C'était la question.*

M. HAMDAOUI : *Ce n'est pas cela ! Je ne vous coupe pas la parole, merci de ne pas me couper la mienne. Pour revenir sur la délibération, c'est bien évidemment un bon projet. Nous allons vous le dire. Cela va dans le bon sens. Ce serait une aberration de dire l'inverse. On réduit la consommation d'énergie fossile, les tonnes de CO₂ émis dans l'atmosphère. Les 6 membres de l'opposition voteront cette délibération sans réserve. Mon intervention visait juste à dire que nous allons réduire les taux d'émission de CO₂, ce qui est très bien, par rapport aux allocations de tonnes de CO₂ qui seront données. C'est une bonne chose, cela va dans le bon sens, mais la question tout à l'heure était simplement : que fait-on ? Quelle stratégie a-t-on sur la gestion des quotas d'émission de CO₂ ? Comment les gère-t-on ? Dit-on au délégataire de vendre quand il en a en plus ? L'oblige-t-on à le garder quand il en a en stock ? Que lui dit la municipalité sur ce sujet ?*

S'agissant de ce dossier, il y a un point de vigilance. Nous l'avons évoqué avec le responsable du site qui nous a parlé notamment de la cimenterie de Damparis. Vous voyez que nous travaillons les dossiers. Oui, le point de vigilance est sur l'alimentation, sur l'approvisionnement en biomasse. Il nous a rassurés sur la gestion durable des forêts, sur le fait qu'il n'y aurait pas de coupe rase. Quoiqu'il en soit, même si le délégataire nous le dit, je dis que c'est un point de vigilance à avoir sur l'alimentation en biomasse pour ne pas que dans dix ans, on fasse des coupes rases. J'aimerais bien que vous ne fassiez pas des procès d'intention, comme vous l'avez fait, d'autant plus que nous approuvons la décision quant à ce dossier.

M. le Maire : *Je ne vais pas revenir sur les propos précédents. J'ai dit ce que j'avais à dire. S'agissant des quotas de CO₂, la meilleure réponse des quotas de CO₂ est ce que nous présentons ce soir, à savoir moins vous polluerez, moins il y aura de quotas de CO₂, plus la collectivité sera en partenariat avec Engie pour accepter cet avenant. En effet, l'avenant est une modification du contrat et permet de remettre des objectifs jusqu'en 2044. En accompagnant cette démarche, par le fait que nous montons à 90 % d'énergie renouvelable, nous produisons plus de 10 000 tonnes de CO₂ de moins. De facto, il y aura moins de quotas de CO₂ à acheter. C'est la réponse majeure.*

Ensuite, la question du bois est pertinente de votre part. Nous devons être vigilants sur le sujet. Quelles peuvent être les sources d'inquiétude, si nous essayons de nous projeter ? Je l'ai dit un peu tout à l'heure. Personne ne peut dire aujourd'hui que les énergies renouvelables coûteront de moins en moins cher, ou à l'inverse, coûteront de plus en plus cher. Nous n'allons pas spéculer, puisque nous ne le savons pas. Bien évidemment, nous ne savions pas il y a quelques années que le prix du gaz allait monter aussi vite et aussi fort d'un seul coup. Une coordination d'éléments, notamment géopolitiques, mais pas uniquement, a produit cela. Il faudra être prudent sur les prix du bois et nous devons être vigilants sur les rapports.

Ce n'est pas une question de groupe, mais nous serons présents lors de la CCSPL où nous analysons les DSP et nous demanderons des précisions sur les localisations, si nous sommes toujours dans un périmètre de 100 kilomètres. Cette distance variera peut-être avec le temps en fonction de la ressource. S'agissant du type de bois utilisé, sera-t-il toujours le même ? Ces questions seront pertinentes sur le sujet.

Mme MIRAT : Je souhaiterais apporter quelques précisions quant à l'approvisionnement du bois. C'est prévu dans l'avenant. Vous pouvez le lire et le voir. Évidemment, le délégataire s'engage sur un approvisionnement local, à 100 kilomètres autour du lieu d'approvisionnement. C'est engageant, puisque cela figure dans l'avenant. Ensuite, s'agissant du bois, nous sommes pour 50 % sur de la plaquette forestière et pour 50 % sur de l'écorce. C'est évidemment prévu. Par ailleurs, dans l'avenant, on parle de prix, de toutes les formules d'indexation, et notamment du R1 bois.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ?

M. DRUET : Nous allons parler de questions techniques aussi, puisqu'en 5 jours, nous avons quand même regardé les dossiers. Ma question concerne le cheminement sur la jonction avec le tuyau, entre l'ancienne chaufferie et la nouvelle sur la parcelle 510, qui passera a priori par l'avenue de Verdun d'après les plans fournis dans les annexes. Pourquoi ne longe-t-on pas la déviation ? C'est plus court. Est-ce une histoire de compétence, la route étant plutôt départementale ? Est-ce une histoire de coût ? Au niveau des voiries, qui prendra en charge si nous continuons en passant par l'avenue de Verdun, le délégataire ou la commune ?

M. le Maire : Ce sont des questions logiques. Je n'ai pas toutes les réponses, Maryline les aura peut-être. Il est prévu aujourd'hui de passer par l'avenue de Verdun. Je peux seulement vous dire que Soccram/Engie a détruit la chaussée, et je dis « détruit », parce que cela m'exaspère très souvent de la part de nos concessionnaires, mais ils n'ont pas non plus le choix, il faut bien intervenir, réparer, faire des tranchées, changer des canalisations. En faisant des travaux, ils abîment nos voiries. Dans certaines situations, nous avons pu négocier avec le concessionnaire, et je pense notamment à la rue du Collège, à la rue Machard, pour refaire la refonte de la voirie de trottoir à trottoir. Ils refont un enrobé non pas sur la largeur de leur tranchée, mais sur l'ensemble. Néanmoins, ce sont des situations exceptionnelles que l'on peut négocier et qui ne sont pas systématiques. Là, nous avons tout de même des rues assez larges à ces emplacements.

Maryline, avons-nous des éléments sur le trajet ?

Mme MIRAT : Oui, quelques éléments rapides par rapport à l'implantation et au cheminement du réseau. Plusieurs études ont été réalisées, tant par Engie que par nos AMO (Assistances à Maîtrise d'Ouvrage). Cela prend en considération l'implantation du réseau actuel et le diamètre des canalisations nécessaires à l'implantation de cette nouvelle centrale de production. Évidemment, dans les 10 millions d'euros évoqués, toutes les infrastructures, réseaux et voiries sont prévus dans l'enveloppe.

M. le Maire : Il n'en demeure pas moins que nous poserons quand même la question précisément pour comprendre la difficulté. Il y en a sûrement une. Lorsque j'ai vu les plans, je me suis aussi demandé s'il n'était pas plus simple de longer la départementale. Il y a peut-être aussi des difficultés. Quelle était votre autre question ?

M. DRUET : Ce n'était pas forcément une autre question. Je me demandais, comme vous, pourquoi ne pas passer par la route départementale. Je me demandais si ce n'était pas une histoire de compétence par rapport à la Ville ou au Département.

M. le Maire : Ces questions se discutent avec le Département lorsque c'est nécessaire. Cet élément peut ne pas être bloquant. Je ne vais pas rentrer dans les détails, car je ne connais pas la raison précise, mais il y a des travaux. Ces travaux risqueraient peut-être d'empiéter sur la route départementale qui est plus haute. Nous apporterons une réponse plus précise sur le sujet.

Je rappelle aussi que le réseau s'est considérablement développé ces dernières années. C'était aussi fait pour avoir une certaine efficacité économique de la chaufferie. Je crois que nous avons augmenté de 19 % le linéaire de chauffage urbain dans la ville, sachant que des opérations avaient aussi été réalisées au cours du mandat 2008-2014 sur le sujet pour étendre le réseau. Il y a eu encore de nouveaux bâtiments. Je parlais des bâtiments de Grand Dole Habitat. Aujourd'hui, quelques particuliers dans des copropriétés sont reliés au chauffage urbain. Ce sera aussi pour eux un impact positif pour éviter la flambée des prix. Je pense notamment à l'immeuble du Mont-Blanc

qui est aujourd'hui relié. Plusieurs bâtiments de la rue Rockefeller ont également été reliés. Ce sont aussi des habitants à prendre en compte quant au prix du chauffage. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HERRMANN : Justement, à propos du prix, vous aviez évoqué la baisse du prix de vente aux abonnés. Pouvez-vous préciser ? Avez-vous déjà des réponses à apporter ?

M. le Maire : Il y a plusieurs points. D'abord, pour m'être entretenu avec le Directeur de Grand Dole Habitat, l'augmentation du prix du gaz ces derniers mois n'a pas encore été facturée aux locataires, parce qu'ils attendent le bouclier national sur le chauffage urbain, ils attendent des informations de la part d'Engie. Il y aura très probablement une augmentation tarifaire dans l'année pour ces locataires, ce qui est la conséquence de l'augmentation de ces derniers mois, dont nous ne savons pas franchement quelle sera la nature en fonction des boucliers mis en place. Le directeur de Grand Dole Habitat me disait qu'il y aurait sûrement quand même une augmentation malgré un bouclier de ce point de vue, bouclier qui laisse quand même passer quelques flèches, ce que vous aurez compris.

L'État ne peut pas non plus pallier l'ensemble des difficultés que nous connaissons dans notre pays. En revanche, le prix fixé aujourd'hui à 126 euros TTC du mégawattheure est prévu à 96 euros dans l'avenant. C'est donc très clairement moins élevé, mais il n'en demeure pas moins qu'en 2020, nous n'étions pas à 126 euros, mais 93 euros. Nous parvenons donc à stabiliser par rapport à l'année 2020. Il faut retenir que le prix du mégawattheure était en 2020 de 93 euros TTC, en 2021 de 126 euros, donc dans le système actuel, et s'agissant de l'engagement que nous avons, ce prix est de 96 euros, avec la biomasse 8 mégawatts et la prolongation de la DSP. C'est l'engagement écrit dans l'avenant. Vous voyez qu'en fait, avec ce projet, nous revenons à un prix antérieur à l'augmentation de 2021. Cela fait un pic et cela redescend. Voilà la situation.

Je suis très prudent, je ne dis pas que cela va coûter moins cher, mais nous gommerons les augmentations importantes qui, si nous ne faisons rien, impacteront les administrations, les institutions et les habitants reliés au chauffage urbain. J'espère avoir été clair sur le sujet de ce point de vue.

Maryline, souhaitez-tu ajouter des éléments sur le sujet ?

Mme MIRAT : Je voulais juste apporter une précision sur le point précédent. S'agissant des travaux sur la départementale, évidemment, l'étude avait été conduite. Néanmoins, il fallait énormément de place pour réaliser les travaux. Les entreprises n'avaient pas la possibilité ni la place suffisante pour le faire sur la nationale. Parallèlement, cela pouvait aussi amener à déstabiliser la chaussée. Finalement, cette solution n'a pas été retenue, sachant que par rapport à l'analyse économique, ce n'était pas forcément beaucoup plus intéressant.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix ce projet d'avenant n° 5 à la DSP tel qu'il a été présenté. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le projet est approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'avenant n° 5 à la Délégation de Service Public de chauffage urbain.

Nous passons au rapport n° 15 que je vais vous rapporter et qui est aussi, sur un tout autre sujet, un rapport important.

RAPPORT N° 15 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE DOLE ET LE CENTRE SCIENTIFIQUE D'EXCELLENCE INTERNATIONAL HARMI POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET SCIENTIFIQUE AUTOUR DE LA MICROBIOLOGIE

M. le Maire : Ce rapport est important, car il a une résonance particulière dans une année de commémoration du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur dans notre ville. Il s'agit d'une convention entre la Ville de Dole et le centre scientifique d'excellence international HARMI, abréviation en cinq lettres des mots anglais Harnessing Microbiomes for Sustainable Development signifiant « exploiter les microbes pour le développement durable ». Ce projet de convention a pour but d'établir un partenariat avec les chercheurs d'HARMI, nom du projet que je vais évoquer maintenant. Le projet HARMI, porté par le centre scientifique d'excellence international HARMI, en partenariat avec l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, est un lauréat, parmi d'autres, d'un appel à projets national appelé « ExcellencES » (Excellence sous toutes ces formes) de l'Agence Nationale de la Recherche.

L'appel à projets vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux. HARMi, représenté par Laurent PHILIPPOT, microbiologiste environnemental, Directeur de Recherche à l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) au sein du laboratoire Agroécologie et coordonnateur du projet, est un programme scientifique d'envergure internationale qui porte sur les microbes, leur meilleure compréhension et leurs interactions avec d'autres organismes vivants afin de mieux les utiliser pour faire face aux problématiques mondiales actuelles (agriculture, environnement et agroécologie, alimentation et santé).

Ce projet d'excellence scientifique va fédérer 250 chercheurs des laboratoires universitaires de Bourgogne-Franche-Comté et des deux CHRU de Dijon et de Besançon. Il s'étale sur les 10 prochaines années au cours desquelles ces 250 chercheurs étudieront ensemble le monde des microbes dans sa globalité et au travers de différents axes tels que :

- *la microbiologie et l'environnement, notamment avec le changement climatique ;*
- *les microbes et l'alimentation pour la sécurité alimentaire ;*
- *les microbes et la santé humaine pour la résistance aux antibiotiques ;*
- *la biotechnologie microbienne.*

Ce projet d'excellence a ainsi obtenu 14 millions d'euros de financement sur 10 ans afin de favoriser les collaborations scientifiques innovantes entre les laboratoires de la Région et les entreprises tout en offrant enfin la possibilité de faire connaître au grand public la richesse et la force du monde microbien. Ce prix est une véritable reconnaissance de la qualité et de l'expertise de nos chercheurs régionaux dédiés à l'étude des microbes. C'est aussi bien sûr une spécialité notamment de l'Institut Pasteur, mais je pense aussi à la secrétaire perpétuelle de l'Académie des Sciences, membre de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Terre de Louis Pasteur que je préside, et qui est une des spécialistes des questions microbiennes. Dans ce cadre et afin d'accompagner ce projet d'excellence, la Ville de Dole, fidèle aux valeurs du savant dolois Louis Pasteur, dont c'est cette année le 200^e anniversaire de la naissance, propose d'accueillir chaque année la journée de restitution des travaux scientifiques des 250 chercheurs dans notre ville.

Le partenariat se fait entre la Ville et HARMi, donc le centre scientifique, sur ce sujet. Il est important, parce que d'abord, l'ensemble des 250 chercheurs vont travailler dans leur laboratoire pendant 10 ans. Ils vont parfois se voir pour mettre en commun leurs travaux selon les thématiques que j'ai évoquées, mais il leur fallait un lieu non seulement pour le lancement du projet sur 10 ans, ce sera à la Commanderie en septembre prochain, mais aussi pour la restitution chaque année de l'ensemble de leurs travaux. Avec la Directrice de l'EPCC et plusieurs autres scientifiques retraités aujourd'hui, mais toujours actifs dans le domaine de la science au sein de l'EPCC, nous avons rencontré le responsable de la Recherche de la Bourgogne et celui de la Franche-Comté.

Il m'a semblé pertinent pour donner du corps à la politique pastoriennne de la Ville, et peut-être d'une certaine manière pour y émettre les prémices de ce que peut être la politique en faveur de Louis Pasteur par rapport à sa ville natale dans les prochaines années, pour se tourner de plus en plus vers la science d'aujourd'hui et demain, fidèle à l'esprit scientifique de Pasteur, et pour avoir peut-être un peu moins le caractère uniquement patrimonial et historique de Pasteur. Notre ville ayant la chance d'avoir des équipements, une présence hôtelière importante, d'être surtout très bien desservie, je crois que cet avantage pouvait être mis au profit de la réception de ce projet et de ces colloques universitaires autour d'une question qui a été au cœur des travaux de Louis Pasteur : les microbes.

Il vous est ainsi proposé :

- *d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 4 718,40 euros au profit d'Hello Dole, ce qui correspond à la location de la Commanderie dans la mesure où ce n'est pas à Hello Dole de porter cela, mais plutôt à nous, collectivité, de pouvoir financer l'accueil du colloque d'ouverture et de lancement du projet HARMi en septembre ;*
- *d'approuver le projet de convention triennale qui peut être reconduite au fur et à mesure des évolutions du projet, pour accueillir chaque année, les travaux de restitution scientifique des chercheurs, pendant la phase de réunion des chercheurs, au Manège de Brack.*

Voilà les grandes lignes de cette délibération. Y a-t-il des questions ou des observations sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention entre la Ville de Dole et le centre scientifique d'excellence international HARMI pour l'accompagnement du projet scientifique autour de la microbiologie.

Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Isabelle GIROD.

RAPPORT N° 16 : CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CARRÉ MILITAIRE 1914/1918

Mme GIROD : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Dole a sollicité l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) pour la réalisation de travaux sur le monument et sur les 205 sépultures du carré militaire 1914/1918 au cimetière de Landon, dont le montant total s'élève à 3 825 euros. L'ONACVG prendra à sa charge 60 % du montant total, soit 2 295 euros, et la Ville de Dole 40 %, soit 1 530 euros TTC.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention avec l'ONACVG pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Mme MANGIN : *Merci, Isabelle. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention avec l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre pour la réalisation de travaux de rénovation au carré militaire 1914/1918.

Nous passons au rapport n° 17. Je laisse la parole est Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 17 : MANDAT CONFIE À LA SPL HELLO DOLE POUR LA GESTION DE LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS (SAISON 2022/2023)

M. LEFÈVRE : *Merci, chère collègue. Pour la saison 2022/2023, il convient de confier un nouveau mandat à la SPL Hello Dole pour la gestion de la programmation de spectacles et d'événements culturels divers, particulièrement à la Commanderie, mais pas uniquement.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de mandat avec la SPL Hello Dole pour la saison 2022-2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit mandat.

Mme MANGIN : *Merci, Jean-Philippe. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de mandat entre la SPL Hello Dole et la Ville de Dole, concernant la gestion de la programmation des spectacles et événements culturels pour la saison 2022/2023.

Nous passons au rapport n° 18. Je laisse la parole à Patricia ANTOINE.

RAPPORT N° 18 : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DE SALLES MUNICIPALES – SPL HELLO DOLE

Mme ANTOINE : *Merci. Cet avenant n° 2 a pour objet d'ajouter à la liste des salles municipales, dont la gestion incombe à la SPL Hello Dole, la Salle des Commards et le Foyer du Théâtre, et de modifier en conséquence l'article 1 de la convention de mandat de gestion du 20 juillet 2020.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet d'avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SPL Hello Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Mme MANGIN : Merci, Patricia. Avez-vous des questions sur cet avenant n° 2 ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet d'avenant n° 2 à la convention de mandat pour la gestion de salles municipales avec la SPL Hello Dole.

Nous passons au rapport n° 19. Je laisse la parole à Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 19 : MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE RESPONSABILISATION AVEC DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DOLOIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Mme JEANNET : Merci, Isabelle. Ce rapport porte sur le renouvellement d'une convention annuelle, dont la première avait été signée en mars 2019. Elle consiste à proposer de conventionner avec les lycées et les collèges dolois, après accord bien entendu du Conseil d'Administration de chaque établissement, pour accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation suite à des sanctions prononcées. Cette mesure est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. L'objectif est de le faire participer en dehors des heures d'enseignement à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Cette convention a pour objectif de réaffirmer le respect des règles et limiter les exclusions temporaires ou définitives pour minimiser la déscolarisation et mettre l'accent sur la responsabilisation des élèves et leur apprentissage aux droits et aux devoirs. Depuis la mise en place de la première convention en mars 2019, 18 jeunes issus des lycées Prévost et Pasteur Mont-Rolland ont été accueillis. Nous en avons eu 9 en 2019, 4 en 2020, mais il y a eu une suspension à cause de la COVID, 1 en 2021 et 4 sur les six premiers mois de l'année 2022.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver ce projet de convention, qui vous est annexé, relatif à l'organisation de mesures de responsabilisation entre des établissements scolaires dolois et la Ville de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

M. le Maire : Merci, Madame JEANNET. Y a-t-il des questions sur le sujet ?

M. HAMDAOUI : J'aurais un avenant à proposer pour rendre plus efficace ce dispositif. Il est écrit « en dehors des heures d'enseignement ». Or quand les élèves sont exclus, ils le sont pour une journée. C'est repousser la sanction de l'élève. Nous savons qu'une sanction doit être assez rapide. Dans mon établissement, il est déjà arrivé que des élèves soient accueillis en dehors des heures d'enseignement. Peut-on retirer cette phrase « en dehors des heures d'enseignement » ? En effet, il est déjà arrivé que des élèves exclus viennent sur des temps d'enseignement. De plus, je pense que ce serait plus efficace, lorsque l'on a des élèves exclus un jour ou trois jours, de les recevoir un jour ou trois jours au lieu de plusieurs mercredis après-midi.

Mme JEANNET : Je pense aussi qu'il doit y avoir une organisation au niveau du service qui va les accueillir. Vous avez l'air de savoir, mais je pense que c'est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. Des agents doivent aussi être présents pour s'en occuper. Si cela a été fait de cette manière, il doit y avoir une raison, à mon avis.

M. le Maire : J'ai une partie de la réponse. Les services me disent que l'Éducation nationale fixe ces règles. Vous avez le droit d'avoir raison, mais il n'en demeure pas moins que c'est le cadre fixé. Nous avons toujours estimé que cela fonctionnait. Certains étaient venus me voir sur le sujet il y a trois ou quatre ans. Il n'y a pas de chiffre dans la délibération, mais 18 jeunes ont bénéficié d'un accueil dans la collectivité depuis la première convention en 2019, notamment 9 en 2019. Il y en a eu le plus la première année, mais après, tout le monde sait à quel point la situation était perturbée. Nous en avons déjà eu 4 en 2022. Ce n'est pas toujours simple, mais – je me tourne vers le DGS – cela se passe plutôt bien lorsqu'ils viennent. Ils ont besoin de voir autre chose, de voir le monde du travail, des règles. La règle, c'est important. Je défends la règle. Je crois que ce respect, notamment des règles, est important à parfois réinculquer.

Il faut aussi montrer que dans le milieu professionnel, qu'il soit public ou privé, la règle que les enseignants fixent naturellement pour pouvoir vivre en société – je ne vais pas vous faire du Rousseau ce soir, mais je vous invite à relire Le Contrat social – permet justement d'assurer une

certaine bonne cohésion dans la classe. Il est donc important de montrer qu'ailleurs, c'est pareil. Voilà la réponse. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HERRMANN : Ce dispositif a-t-il été évalué ?

M. le Maire : En termes de fonctionnement, oui, par nous. Cela fonctionne. Si nous avons des problèmes récurrents avec ce dispositif, nous ne continuerions pas. En revanche, cette réponse peut être apportée par les chefs d'établissement. À ma connaissance, nous n'avons pas reçu d'évaluation particulière sur le sujet, ce que confirme le Directeur. C'est une question légitime, que l'on peut poser, puisque nous accueillons les enfants. Je ne sais pas, mais les meilleurs interlocuteurs pour répondre à cette question sont les chefs d'établissement, notamment les CPE (conseillers principaux d'éducation), pour être encore plus précis. En tout état de cause, nous pourrions éventuellement leur poser la question. Madame HERRMANN, afin que nous n'oublions pas, n'hésitez pas à nous envoyer un email ou un courrier sur le sujet pour que nous puissions interpeller les principaux ou proviseurs de collège pour avoir un retour sur ces mesures. Monsieur LEFÈVRE intervient. Nous l'écoutons.

M. LEFÈVRE : Je peux vous dire que nous sommes au moins 2 dans cette salle, autour de la table, à avoir éprouvé l'intérêt du dispositif. Je pense qu'il est tout à fait efficace, vu de ma fenêtre de professionnel, d'enseignant. Ce n'est pas le bain ni la fin du monde. Ce n'est pas David Copperfield, mais honnêtement, cela peut, à un moment, aider un (ou une) jeune à retrouver des bases. D'une façon globale, je ne sais pas, mais j'ai vraiment dans les yeux et dans la tête un cas très particulier très récent, mon cher collègue.

M. le Maire : Nous laisserons les collègues se concerter en salle des professeurs sur le sujet. Voilà, Madame HERRMANN. Cela étant, nous pourrions poser la question aux principaux et proviseurs sur le sujet. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention relatif à l'organisation de mesures de responsabilisation entre des établissements scolaires dolois et la Ville de Dole.

Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 20 : MARCHÉ SUBSÉQUENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ SAVE

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. La Ville a adhéré en 2019 au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) ayant pour objet l'achat de gaz naturel. Elle a conclu, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 30 juin 2022, un marché subséquent avec la société SAVE (Société d'Approvisionnement et de Vente d'Énergies) pour le raccordement et la fourniture en gaz de sites communaux. L'UGAP a fait part à la Ville des difficultés rencontrées par la société SAVE devant l'ampleur des hausses de prix subies, comme vous le savez. Elle indique qu'après étude de la situation économique de cette société, il s'agit d'un cas relevant de la théorie de l'imprévision. À ce titre, une demande indemnitaire a été formulée par la société SAVE à la Ville sous la forme d'un protocole transactionnel, dont l'objet est de définir les modalités d'indemnisation du déficit d'exploitation de la société comme suit : la Ville de Dole prend en charge 80 % du montant du déficit et la société SAVE renonce au paiement des 20 % restants.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'indemnisation de la société SAVE sur la base de la théorie de l'imprévision – vous trouverez cela dans l'article 3 du document annexé au rapport – à hauteur de 14 751,49 euros HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Évidemment, il faut ajuster, parce que même si nous concluons des tarifs sur des années préalablement à la consommation, il y a, bien évidemment, notamment pour le gaz naturel évidemment, des surcoûts avec l'évolution des prix, ce que chacun sait. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature d'un protocole transactionnel avec la société SAVE concernant le marché subséquent d'achat de gaz naturel.

Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Sylvette MARCHAND.

RAPPORT N° 21 : CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LE TENNIS CLUB DOLOIS POUR LA RÉFECTION DE DEUX COURTS DE TENNIS

Mme MARCHAND : *Merci, Monsieur le Maire. Afin de contribuer au développement de la pratique sportive, il importe de mettre à la disposition des Dolois des équipements de qualité et d'en assurer le bon entretien. C'est ainsi qu'une concertation s'est instaurée avec le Tennis Club Dolois, qui propose de participer financièrement aux travaux de remplacement du revêtement (moquette) de deux courts de tennis, dont le montant prévisionnel s'élève à 51 600 euros TTC. L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale. Le Tennis Club Dolois propose de financer l'opération à hauteur de 100 % du coût HT, soit 43 000 euros.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention entre le Tennis Club et la Ville fixant les engagements respectifs des deux parties ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention entre le Tennis Club Dolois et la Ville fixant les engagements respectifs des deux parties, pour la réfection de deux courts de tennis.

Nous passons au rapport n° 22. La parole est à Sylvette MARCHAND.

RAPPORT N° 22 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MONSIEUR CYRIL VIENNOT ET LA VILLE DE DOLE AU TITRE DU PROGRAMME « SPORTIFS AMBASSADEURS »

Mme MARCHAND : *Dans le cadre de sa politique sportive globale, la Ville apporte un soutien à la promotion de la réussite et aux clubs porteurs de projets de développement sportif. Certains athlètes s'engagent dans une démarche sportive ambitieuse avec l'objectif final de participer aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ou à une compétition de haut niveau mondial dans leur discipline. En complément de l'aide attribuée aux clubs, la Ville souhaite les accompagner et leur apporter un soutien particulier. À cet effet, une convention de partenariat est rédigée entre la Ville et Monsieur Cyril VIENNOT pour sa préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Au titre de cet accompagnement, la Ville s'engage à verser annuellement 2 000 euros en début de saison et 1 000 euros à l'issue de la saison sportive. En contrepartie de ce versement, Monsieur Cyril VIENNOT devra tenir un certain nombre d'engagements dans le domaine sportif et de la communication.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention de partenariat avec Monsieur Cyril VIENNOT ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

M. le Maire : *Merci. D'abord, nous allons souhaiter bonne chance à Cyril VIENNOT qui, à l'heure actuelle, devrait être le seul athlète sportif dolois à participer aux Jeux Paralympiques 2024. Ensuite, il nous semblait important de soutenir l'athlète en vue de ces Jeux Olympiques tout en sachant que cet athlète performant a fini au pied du podium aux Jeux Olympiques l'année dernière. Il est donc en capacité, de façon crédible, de décrocher une médaille olympique en 2024. Nous souhaitons le soutenir de cette manière et promouvoir, bien sûr, l'image de la ville à l'extérieur. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de partenariat 2022-2024 avec Monsieur Cyril VIENNOT au titre du programme « Sportifs Ambassadeurs ».

Nous passons au rapport n° 23. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 23 : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. Vous savez que nous avons fait ensemble le choix de subventionner au fil de l'eau, c'est-à-dire tout au long de l'année comme suit :*

- 31 000 euros à la MJC ;
- 600 euros à l'Ensemble Euterpe ;
- 600 euros à l'Ensemble Vocal Alcina ;
- 1 300 euros à l'Ensemble Vocal Le Tourdion ;
- 2 000 euros aux Amis du Musée de Dole ;
- 400 euros à l'Association locale Les Amis de la Nature.

Je voudrais juste attirer l'attention sur deux subventions. Premièrement, celle de 31 000 euros à la MJC, essentiellement pour le cinéma d'art et d'essai et la diffusion culturelle, montre que nous pérennisons notre accompagnement à ce studio. C'est aussi parce que, dans le cadre de l'année Pasteur, nous avons confié à la MJC le soin de préparer un rendez-vous très grand public, probablement au mois de mars 2023, autour du film vaccinal et des séries pour les plus jeunes, autour de toute la création de ce type de film. Nous serons probablement les seuls en France à avoir cette entrée. Quand je pense que certains s'interrogent sur ce qui va demeurer du bicentenaire de Louis Pasteur, je me dis qu'il en restera suffisamment, déjà entre le projet que vous avez proposé, et l'enthousiasme – je n'en doute pas – qui entourera la journée du 9 juillet.

Par ailleurs, en ce qui concerne les Amis du Musée de Dole, il s'agit d'une subvention exceptionnelle là encore dans le cadre de l'année Pasteur pour le financement d'ateliers de caricature. Je dis bien que c'est une subvention exceptionnelle, car je pense que nous sommes assez nombreux ici à penser que la collectivité n'a pas forcément vocation à accompagner une association des Amis du Musée, mais qu'une association des Amis du Musée a vocation à accompagner un musée.

M. le Maire : *Merci pour ce cadre fixé, car c'est important de fixer un cadre. Ce n'est pas le tout de donner des subventions, mais il faut aussi fixer un cadre, une philosophie et des règles. Y a-t-il des questions ou des observations sur le sujet ? Je rappelle que lors du budget 2022 en décembre 2021, nous avons voté un grand nombre de subventions, comme toujours, au titre de l'année 2022, mais dans le cadre de la philosophie que porte Jean-Philippe LEFÈVRE, d'appel à projets de pouvoir octroyer des subventions tout au long de l'année en fonction de l'évolution des projets des associations surtout d'ordre culturel. C'est pour cela qu'il y en a un peu à chaque Conseil et que nous ne mettons pas tout lors de l'attribution en décembre chaque année. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement de subventions aux associations listées ci-dessus.

Nous passons au rapport n° 24. La parole est encore à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 24 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ENTRE LA VILLE DE DOLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

M. LEFÈVRE : *Merci. Lors du renouvellement du label Ville d'Art et d'Histoire, un travail de concertation est réalisé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin d'établir pour les 10 années à venir, un projet de médiation – c'est ambitieux – de l'architecture et du patrimoine. Afin de définir le projet, un bilan de l'activité patrimoniale a été réalisé par le service en 2020 et 2021. Ce travail devra être partagé avec les partenaires et acteurs du territoire. Pour mener cette réflexion sur le projet de médiation de l'architecture et du patrimoine, la collectivité devra constituer un comité de suivi, présidé par l' élu référent.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'engager la procédure de renouvellement de la convention « Ville d'Art et d'Histoire » avec le ministère de la Culture ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Monsieur le Maire, vous m'autoriserez à ce moment à avoir une petite pensée pour Camille CARON qui a été la chargée de mission patrimoine pendant trois ans et qui nous quitte aujourd'hui. C'était son dernier jour. Je veux publiquement rendre hommage au travail qu'elle a réalisé au sein de la collectivité.

M. le Maire : *Absolument. Merci, Jean-Philippe. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire entre la Ville de Dole et le ministère de la Culture.

Nous passons au rapport n° 25. La parole est Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 25 : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS EXISTE EN CIELS ET DIABÉTIQUES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

M. CHAMPANHET : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport concerne l'attribution de deux subventions, la première à l'association Existe en Ciel pour l'opération « Rêves de Gosses ». Le 26^e tour aérien a vu sa première étape partir depuis Tavaux. Nous proposons un montant de 800 euros. Nous proposons aussi une subvention aux Diabétiques de Bourgogne-Franche-Comté pour la journée régionale autour du thème « Vivre avec son diabète » pour un montant de 500 euros.*

M. le Maire : *Merci, Stéphane. C'est un beau projet qui s'est réalisé il y a quelque temps et que nous proposons d'accompagner. Y a-t-il des questions ou des observations sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les subventions 2022 aux associations Existe en Ciel et Diabétiques de Bourgogne-Franche-Comté.

Nous passons au rapport n° 25. La parole est Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 26 : ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire. La Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France est à la tête d'un réseau de 1 000 centres sociaux qui lui sont affiliés. Les centres sociaux nouvellement reconnus à la Fédération sont appelés pour la première année sur la base d'une cotisation plancher de 464 euros. Adhérer à cette Fédération permettra à l'équipe d'accéder à des outils tels que des formations, des groupes de travail ou encore des accompagnements de projet par des experts. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France et à signer tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion à la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France.

Nous passons au rapport n° 27. La parole est toujours à Madame DRAY.

RAPPORT N° 27 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022 AUPRÈS DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LE CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

Mme DRAY : *La Ville sollicite, pour l'année 2022, une aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 10 000 euros pour les actions portées par le Centre social Olympe de Gougues, soit :*

- « Fêtes et événements » pour 5 000 euros ;
- « Accès à l'informatique » pour 3 000 euros ;
- « Groupe Rénovation Logement » pour 2 000 euros.

Le budget prévisionnel de ces trois actions est estimé à 46 700 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces actions pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe. Y a-t-il des questions sur le sujet, par rapport à ces demandes de subvention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subventions 2022 auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté pour les actions portées par le Centre social Olympe de Gougues.

Nous passons au rapport n° 28. La parole est encore à Madame DRAY.

RAPPORT N° 28 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

Mme DRAY : Le règlement intérieur du Centre social Olympe de Gougues précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement à l'intention des usagers. Les modalités de fonctionnement se développant suivant l'évolution de l'activité, les locaux, le comportement des usagers et les conditions sanitaires, plusieurs points nécessitent maintenant d'être précisés. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du règlement intérieur du centre social Olympe de Gougues.

M. le Maire : Merci pour ces modifications et ces ajustements du règlement. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du règlement intérieur du Centre social Olympe de Gougues.

Nous passons au rapport n° 29. La parole est Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 29 : DÉSIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. La composition des instances paritaires sera effectuée à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre prochain. Considérant la décision conjointe d'élire un Comité Social Territorial commun pour la Ville de Dole, le CCAS et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et considérant les effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2022, soit 771 agents au total, il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et le nombre de représentants titulaires de l'administration à 6 ;
- de fixer la représentativité des femmes à 70,04 % et des hommes à 29,96 % ;
- de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de l'administration.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désignation du nombre de membres du Comité Social Territorial.

Nous passons au rapport n° 30.

RAPPORT N° 30 : DÉSIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT)

Mme MANGIN : Considérant les effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2022, il vous est proposé :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 concernant la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) et le nombre de représentants titulaires de l'administration à 6 ;
- de fixer la représentativité des femmes à 70,04 % et des hommes à 29,96 %,.

- de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de l'administration.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désignation du nombre de membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (FSSSCT).

Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 31 : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS)

Mme MANGIN : Merci. Le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires. Les délibérations des précédents Conseils Municipaux ne précisait pas la liste des emplois ouvrant droit au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribués aux agents de catégories C et B ;
- de préciser que les délibérations antérieures relatives aux IHTS sont modifiées.

M. le Maire : Absolument. Merci pour cette délibération sur les indemnités horaires. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribués aux agents de catégories C et B.

Nous passons au rapport n° 32. La parole est toujours à Madame MANGIN.

RAPPORT N° 32 : MODIFICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE DE DOLE

Mme MANGIN : Après le transfert des agents de la Ville qui exercent la totalité ou une partie de leurs missions pour les services communs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2022, les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, et plus particulièrement celles relatives à la promotion interne, doivent être modifiées. Les promotions internes concernant les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole seront déterminées selon les critères énoncés dans le document annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2021.

Les promotions internes concernant les agents de la Ville de Dole et du CCAS seront déterminées selon les critères énoncés dans les lignes directrices de gestion relevant du Centre de Gestion du Jura. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du document relatif aux lignes directrices de gestion.

M. le Maire : Merci pour ces modifications apportées aux lignes directrices de gestion qui avaient déjà été présentées l'année dernière, le 12 juillet. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des lignes directrices de gestion pour le personnel de la Ville de Dole.

Nous passons au rapport n° 33.

RAPPORT N° 33 : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ À COMPTER DU 1ER JUILLET 2022

Mme MANGIN : Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collectivité participe au financement de la complémentaire santé à hauteur de 15 euros pour chaque agent dont le contrat, auprès d'un

organisme, est labellisé. Cependant, afin de suivre le dispositif appliqué aux agents de l'État, il est proposé de verser cette participation à tous les agents bénéficiant d'un contrat de complémentaire santé établi auprès de tout organisme à compter du 1^{er} juillet 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque santé à compter du 1^{er} juillet 2022 à hauteur de 15 euros mensuels.

M. le Maire : Merci. C'est là aussi un investissement en faveur de nos salariés de la collectivité que cette modification de la participation au financement de la complémentaire santé par ce versement mensuel de 15 euros, personnels que je salue et que nous avons eu l'occasion de saluer et de remercier vendredi soir. Nous n'avions pas pu recevoir l'ensemble des salariés qui le souhaitaient pendant deux ans à cause du COVID. Il ne faut donc pas manquer de les remercier de leur investissement au service de l'intérêt des Doloises et des Dolois. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque santé à compter du 1^{er} juillet 2022 à hauteur de 15 euros mensuels.

Nous passons au rapport n° 34. La parole est Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 34 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION LOISIRS POPULAIRES DOLOIS

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. L'association Loisirs Populaires Dolois, qui développe diverses activités auprès des enfants, des jeunes et des adultes, a besoin de personnel qualifié. Ainsi, un agent de la Ville, employé sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, sera mis à disposition auprès de cette association afin d'exercer des fonctions d'animation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association Loisirs Populaires Dolois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association Loisirs Populaires Dolois.

Nous passons au rapport n° 35 et aux questions d'urbanisme. La parole est Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 35 : ACQUISITION À LA SOCIÉTÉ PATRIMINVEST – RUE FAUSTIN BESSON

Mme DRAY : Le bâtiment situé 21-23 rue Faustin Besson, qui a abrité l'ancien supermarché Dia, a été réhabilité par la société Patriminvest en 8 cellules commerciales renommées « Le Prélude ». La collectivité a fait part de son intérêt pour l'acquisition de cellules pour y installer des associations. Cette transaction a été consentie au prix de 260 000 euros HT, auquel s'ajoutent 5 000 euros HT d'honoraires d'agence au profit de la société CBRE et à la charge de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition, à la société Patriminvest, des lots n° 3 et 8 pour une superficie de 261,10 mètres carrés et les 206/1000 des parties communes, ainsi que les lots n° 9 (une cour) et les lots n° 44, 45, 58, 59, 60 et 61 (des places de parkings) du bâtiment « Le Prélude » situé 21-23 rue Faustin Besson ;
- de préciser que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 265 000 euros HT.

M. le Maire : Merci. Il s'agit du déplacement de l'Épicerie Solidaire présente dans l'ancien bâtiment de Rexel avenue Pompidou, qui était présente auparavant dans l'ancien bâtiment de Lidl Bambuck et qui va s'installer définitivement, parce que les déménagements, cela suffit, et aussi par respect

des équipes, parfois de la logistique de la Ville de Dole qui aide au déménagement, et par rapport à l'association et à ses bénévoles. Nous avons trouvé cette solution. Ce n'est pas simple de trouver des locaux à Dole, ce que tout le monde sait et ce qui n'est pas nouveau. Nous proposons ces cellules en vente, ou en location, en l'occurrence celles définies par la délibération qui vous est proposée.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition des lots ci-dessus à la société Patriminvest situés rue Faustin Besson.

Nous passons au rapport n° 36. La parole est Patrice CERNELA.

RAPPORT N° 36 : ACQUISITION AUX CONSORTS FACCENDA - RUE XAVIER JOLY ET AVENUE DE LANDON

M. CERNELA : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé un échange de parcelles sur la rue du 19 mars 1962 et la rue Xavier Joly entre la Ville de Dole et les Consorts FACCENDA.

Suite à un renoncement commun de l'échange prévu, il a été convenu néanmoins de maintenir l'acquisition par la collectivité de la parcelle AT 589 d'une superficie de 14 mètres carrés afin de la classer dans le domaine public et d'assurer l'alignement au bout de la rue Xavier Joly.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition aux Consorts FACCENDA de la parcelle cadastrée section AT n° 589 d'une superficie de 14 mètres carrés sise rue Xavier Joly, moyennant le prix de 24 euros le mètre carré ;
- d'approuver le classement de cette parcelle dans le domaine public.

M. le Maire : Merci pour cette petite régularisation, comme vous le voyez sur le plan. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition aux Consorts FACCENDA de l'une parcelle sise rue Xavier Joly à Dole.

Nous passons au rapport n° 37. La parole est Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 37 : ACQUISITION À LA SAFER DE FRANCHE-COMTÉ – AVENUE DE LAHR

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) de Franche-Comté était installée à Dole, avenue de Lahr, avant que son siège ne soit transféré en Côte-d'Or à Saint-Apollinaire. Aujourd'hui, celle-ci entend se regrouper avec divers partenaires sur Foucherans. De son côté, la Ville porte un intérêt particulier à ces locaux, compte tenu de leur emplacement au pied de la vieille ville, en bordure du Doubs. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition à la SAFER de Franche-Comté des parcelles cadastrées section BX n° 61, 66 et 67, sises 5 avenue de Lahr à Dole moyennant le prix de 200 000 euros net vendeur.

M. le Maire : Merci. Cette acquisition, qui a donné lieu à une négociation, puisqu'elle était loin d'être à ce prix au départ, répond surtout à un besoin de maîtrise stratégique à cet endroit. Le bâtiment de la SAFER fait partie des quelques bâtiments encore debout dans ce secteur. Il est certain qu'il y avait nécessité de contrôler et de maîtriser ce bâtiment, et nous verrons bien ce que nous en ferons. Il pourra être démoli si le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) nous le permet, mais comme nous sommes en phase de réécriture totale du document, nous ne manquerons pas, si ce n'est pas le cas, de permettre la démolition. Nous pourrions d'ailleurs créer un petit belvédère sur le Doubs. Pour l'instant, nous y installerons des services ou associations en fonction des besoins qui ne manquent pas de s'exprimer très souvent. Voilà les objectifs à ce stade.

Il faut aussi se dire que si nous ne l'avions pas acheté, il aurait pu être vendu à une entité qui ne nous conviendrait pas dans l'intérêt de la collectivité à cet emplacement où il faut maîtriser le

foncier. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet, autres que les miennes ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve d'approuver l'acquisition à la SAFER de Franche-Comté de parcelles sises 5 avenue de Lahr à Dole.

Nous passons au rapport n° 38. La parole est Isabelle DELAINE pour le rapporter.

RAPPORT N° 38 : ACQUISITION À MADAME ET MONSIEUR PASCAL THEVENOT - AVENUE DU MARÉCHAL JUIN

Mme DELAINE : *Merci, Monsieur le Maire. Madame et Monsieur THEVENOT sont propriétaires de la parcelle CP n° 104, avenue du Maréchal Juin, qui fait partie d'un vaste îlot d'environ 65 000 mètres carrés couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation « OAP Boichot » dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Dans la continuité de sa politique active de maîtrise foncière dans ce périmètre, la collectivité et Madame et Monsieur THEVENOT se sont entendus pour une cession au profit de la Ville d'une partie de leur terrain sur l'arrière de leur propriété, pour une superficie d'environ 4 050 mètres carrés, ainsi qu'un chemin d'accès depuis l'avenue du Maréchal Juin d'une superficie d'environ 350 mètres carrés.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition à Madame et Monsieur Pascal THEVENOT d'une partie de la parcelle cadastrée section CP n° 104 pour une superficie totale d'environ 4 400 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, moyennant le prix de 58 905 euros.

M. le Maire : *Merci pour ce rapport. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?*

M. PRAT : *Notre groupe a déjà émis des questionnements et des doutes sur cette OAP Boichot publiquement. Par conséquent, nous nous abstenons.*

M. le Maire : *Très bien. Je l'ai bien noté. Je rappelle simplement que cette OAP ne descend pas du ciel depuis 15 jours, 3 semaines, ou même 6 mois. Elle figurait dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui a nécessité moult réunions, moult échanges, des rendez-vous avec des commissaires-enquêteurs, des procédures diverses, des réunions en commission, au Conseil Communautaire, des relectures, des revoyures, des avenants, des modifications avant d'être adoptée. Pour certains, cela a été la nécessité de conflits qui sont d'ailleurs en train de se solder. Bien évidemment, et c'est tout à fait normal dans une procédure aussi importante sur une agglomération, que des personnes contestent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.*

Je rappelle et je le dis à celles et ceux présents ce soir et à la presse, à quel point les Plans Locaux d'Urbanisme tel qu'ils sont définis aujourd'hui sont certes de la compétence des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), donc des agglomérations et des communautés de communes, mais elles sont dans un cadre extrêmement dur de la part de l'État et des Directions de l'État. Quand des terrains sont rendus inconstructibles, ce n'est pas juste la décision du président de l'Agglomération ou de ses élus, ou du maire de la commune. C'est parfois aussi la conséquence des différentes lois et réglementations prises dans différents documents, notamment au niveau national. Par conséquent, il me semblait important de rappeler que cette OPA Boichot figurait dans tout ce cadre et que c'était parfaitement transparent.

Je le rappelle aussi, parce que nous voyons depuis la fin de l'adoption du PLUi en Conseil Communautaire que certaines personnes le découvrent, surtout des habitants. Pourtant, il y a eu de nombreuses communications, des réunions, des articles dans la presse, sur les panneaux lumineux, dans le magazine de la Ville, dans celui de l'Agglomération qui indiquait « il y a telle réunion à tel endroit pour tel secteur sur le PLUi ». Parfois, le désintérêt ou tout simplement le manque d'attention de certains habitants fait que les étapes légales les unes après les autres conduisent à une adoption du PLUi qui permet de dresser l'avenir foncier et urbain ou rural, pour les communes plus rurales de telle ou telle commune. De nombreuses personnes s'aperçoivent des conséquences que nous subissons parfois.

Autant nous avons assumé le fait de réduire les surfaces commerciales, d'arrêter l'expansion commerciale, autant nous avons assumé aussi le fait d'arrêter l'étalement urbain pour favoriser l'agriculture, en dehors des espaces intérieurs de la ville, autant nous aurions souhaité, pour tout ce qui concerne l'intérieur de la ville, avoir parfois plus de possibilités d'acquisition foncière pour pouvoir construire. La conséquence de tout cela est que vous avez même des parcelles à l'intérieur

de la ville, qui ne sont plus constructibles, ce qui limite le développement. À la rigueur, la Ville n'a pas vocation à s'étendre ni à augmenter en population indéfiniment, mais à conduire à ce qu'il n'y ait quasiment plus de parcelles à bâtir sur Dole. Les dernières sont en train de se vendre.

Il faudra ainsi voir les choses autrement dans un contexte que nous avons subi, d'épidémie et de confinements, où dire « on construit comme le veut l'État jusqu'alors, uniquement de façon de plus en plus verticale ». Ce n'est pas forcément le souhait des populations de se retrouver uniquement dans des appartements. Il faut prendre en compte le fait que la population a subi des confinements qui ont changé la donne. C'est pour cela que dans ce que nous maîtrisons en termes de foncier, nous rappelons aux cabinets, aux architectes et aux investisseurs, lorsque l'on est sur des bâtiments collectifs R+3 ou R+4 qui sont sûrement des modèles en développement à Dole, la nécessité d'avoir des balcons importants pour que justement il y ait un contact avec l'air, avec l'extérieur pour nos concitoyens. Je crois que c'est important de le prendre en compte, parce que la maison individuelle, par les règles de l'État, va devenir plus rare. On ne peut pas dire que ce sera impossible, car il y aura toujours des ventes, des achats de maisons sur la ville.

Ce que je vous dis ce soir ne touche pas que Dole. C'est une règle qui s'impose partout. Sur ce site, l'OAP, définie lors de l'élaboration du PLUi, et les OAP sur Dole, c'est-à-dire les secteurs qui sont des Opérations d'Aménagement Programmé, donnent un cadre, des règles à respecter pour toute construction à l'intérieur du périmètre de l'OAP. Pour l'OAP Bouchot, des règles ont été déposées au moment de l'adoption du PLUi concernant ce qui pouvait être fait sur l'un des tènements fonciers les plus importants qui restent encore à Dole, à l'intérieur de la ville. Comme je l'ai annoncé il y a maintenant quelques mois, sur ce secteur, pour ce que nous maîtrisons, et cette délibération concourant à davantage de maîtrises foncières dans ce secteur, en ce qui nous concerne, là où nous possédons le foncier, nous aurons à imaginer des aménagements sur du logement pour les seniors, notamment des petites parcelles individuelles en lien avec un opérateur avec lequel nous discutons.

Rien n'est acté, mais c'est un endroit intéressant, car dans le cadre du Plan Seniors, nous avons dit que nous devions absolument avoir une proposition pour des habitants qui ne veulent plus être dans de grandes maisons et qui ne veulent pas forcément être dans de l'habitat collectif, leur permettant d'avoir des maisons individuelles, en communauté, avec des services. Je ne veux pas que les Doloises et les Dolois dans cette situation de demande de quitter leur logement pour ce type d'habitat soient obligés de quitter la ville pour retrouver ce genre d'habitat. Or nous n'en avons pas aujourd'hui en assez grand nombre, puisqu'ils sont actuellement tous occupés. Ce lieu est intéressant, car il comporte des services proposés dans le secteur, et il peut répondre à un habitat senior entre autres.

Il y aura peut-être un jour d'autres constructions pour d'autres catégories, mais ce n'est pas la forme de travail que nous avons actuellement sur ce secteur, tout en sachant que là aussi, il y a eu quelques inquiétudes de propriétaires. Ils vendent s'ils le souhaitent. S'ils ne le souhaitent pas, ils ne vendent pas. Point. Le groupe des Verts avait inquiété tout le monde sur le sujet dans leurs documents. Vous avez le droit, tout le monde a fait des documents, même nous lorsque nous étions dans l'opposition. C'est légitime, mais je le redis très simplement et de façon très officielle : il n'y a pas vocation sur ce secteur de la part de la collectivité d'engager des processus contraignants de par la loi. Nous achetons ce que l'on veut bien nous vendre. Nous discutons d'un prix. Une fois que nous nous sommes mis d'accord, nous proposons au Conseil Municipal.

Cette acquisition va nous permettre d'avoir, sur le secteur du côté Montciel et Juin, un premier tènement foncier suffisant pour imaginer une opération de construction de plain-pied pour seniors. Voilà la philosophie sur cette parcelle que nous achetons. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Monsieur PRAT a donné une position. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est le moment. Il y en a 6. Merci. Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 abstentions, approuve l'acquisition à Madame et Monsieur Pascal THEVENOT d'une partie de la parcelle avenue du Maréchal Juin à Dole.

Nous passons au rapport n° 39. La parole est Isabelle DELAINE.

RAPPORT N° 39 : CESSION DU CHÂTEAU DE CRISSEY À MONSIEUR MICKAËL THIAVILLE – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la cession, au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE, du Château de Crissey avec une date

de signature d'acte notarié au plus tard le 14 septembre 2022. Néanmoins, même si le projet de Monsieur THIAVILLE avance sur le plan administratif, ce délai semble un peu court pour s'affranchir de certaines contraintes. Ainsi, la Collectivité propose une majoration du délai pour la signature de l'acte authentique au 15 novembre 2022 au plus tard. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider le principe de report du délai de signature de l'acte notarié au 15 novembre 2022 au plus tard.

M. le Maire : Merci. C'est un report en attendant de finaliser le dossier. Y a-t-il des questions sur le sujet ?

M. DRUET : Avez-vous des éléments qui font que cela bloque actuellement au niveau du dossier ?

M. le Maire : Cela ne bloque pas, mais nous n'étions pas prêts pour de nombreuses raisons, essentiellement administratives, pour aboutir dans les temps définis dans la première délibération. Voilà pourquoi nous en prenons une autre. Il n'en demeure pas moins qu'il y a eu des dégradations fréquentes sur le site. Par conséquent, il y a eu une nouvelle visite de Jean-Michel REBILLARD et des services, avec Monsieur THIAVILLE, sur le sujet pour essayer de réparer au mieux ce qui a été dégradé. Cela étant, il n'y a pas de remise en cause du projet à ce stade. Je dis « à ce stade », car nous sommes, dans cette ville de Pasteur, vaccinés sur le sujet du dossier du château de Crissey, et je ne parle pas seulement de cette municipalité. Nous allons espérer aller au bout une bonne fois pour toutes. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération modificative concernant la cession du château de Crissey à Monsieur Mickaël THIAVILLE.

Nous passons au rapport n° 40. La parole est à Blandine CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 40 : CESSION À MADAME ET MONSIEUR MORADE BOUCHI - CHEMIN DES NOCHES

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du projet de la future voie verte qui reliera le chemin des Noches à l'avenue Léon Jouhaux, la collectivité avait proposé à plusieurs riverains du secteur concerné la possibilité d'acquérir une partie du domaine public non concerné par le tracé de la voie douce afin d'agrandir leur propriété. Ainsi, Madame et Monsieur BOUCHI demeurant 12 chemin des Noches ont fait part de leur intérêt pour un tènement foncier d'environ 292 mètres carrés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement foncier d'environ 292 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre situé chemin des Noches ;
- d'approuver la cession à Madame et Monsieur Morade BOUCHI, demeurant 12 chemin des Noches, d'une partie du domaine public dans le prolongement de leur propriété d'environ 292 mètres carrés, superficie à parfaire par voie de géomètre moyennant le prix de 12 euros par mètre carré.

M. le Maire : Merci de ce rapport. Je rappelle simplement qu'il s'agissait, dans tout ce secteur, donc ce que nous vendons dans les délibérations suivantes, de tout un cheminement qui était un espace réservé dans l'ancien PLU et qui devait créer une voirie, une route de Jouhaux jusqu'aux Noches. C'était prévu ainsi historiquement. Dans le PLUi, nous avons mis fin à l'hypothèse d'une nouvelle route dans tout ce secteur, car cela nous semblait complètement disproportionné en termes de travaux, de besoins. Nous avons transformé cet espace réservé routier en espace réservé aux modes doux (piétons et cycles) qui permettra de rejoindre Jouhaux aux Noches. Nous le ferons progressivement dans le cadre du plan Vélo prévu sur ce secteur pour la fin du mandat actuel, voire le début du suivant.

À ce stade, nous pouvons vendre de part et d'autre des parcelles qui viendront compléter certaines propriétés que les propriétaires souhaiteraient agrandir et pouvoir bénéficier de ces espaces disponibles. Ces espaces seront donc de part et d'autre de la future voie douce qui sera au milieu. Voilà les explications. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à Madame et Monsieur Morade BOUCHI, demeurant 12 chemin des Noches, d'une partie du domaine public dans le prolongement de leur propriété.

Nous passons au rapport n° 25. La parole est Madame DEMORTIER.

RAPPORT N° 41 : CESSION À MADAME ET MONSIEUR MOURHAF KABBACHE - CHEMIN DES NOCHES

Mme DEMORTIER : *Merci, Monsieur le Maire. Madame et Monsieur KABBACHE demeurant 10 chemin des Noches ont fait part de leur intérêt pour un tènement foncier d'environ 80 mètres carrés.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement foncier d'environ 80 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre situé chemin des Noches ;*
- *d'approuver la cession à Madame et Monsieur Mourhaf KABBACHE, demeurant 10 chemin des Noches, d'une partie du domaine public dans le prolongement de leur propriété d'environ 80 mètres carrés, superficie à parfaire par voie de géomètre moyennant le prix de 12 euros par mètre carré.*

M. le Maire : *Merci. Nous sommes dans la même logique. Y a-t-il des questions ou des observations ? Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à Madame et Monsieur Mourhaf KABBACHE, demeurant 10 chemin des Noches, d'une partie du domaine public dans le prolongement de leur propriété.

Nous passons au rapport n° 42. Nous passons à une vente de parcelle toujours dans le secteur. La parole est à Blandine CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 42 : CESSION À MADAME ET MONSIEUR NOURREDINE ABDELLI - CHEMIN DES NOCHES

Mme CRETIN-MAITENAZ : *Merci, Monsieur le Maire. La Commune de Dole est propriétaire de la parcelle cadastrée section BN n° 476, sise Chemin des Noches et de la petite partie de délaissé du domaine public non concerné par le tracé de la future voie verte. L'agencement de ces parcelles permet à la Ville la création de trois lots à bâtir. Madame et Monsieur ABDELLI, demeurant 35 rue de Séans à Dole, ont fait part à la collectivité de leur intérêt pour le lot n° 1 d'une superficie d'environ 1 074 mètres carrés.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement foncier d'environ 360 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, situé chemin des Noches ;*
- *d'approuver la cession à Madame et Monsieur Nourredine ABDELLI, du lot à bâtir n° 1, sise chemin des Noches, d'environ 1 074 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre et à extraire de la parcelle BN n° 476 et du domaine public moyennant le prix de 80 euros HT par mètre carré.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à Madame et Monsieur Nourredine ABDELLI, demeurant 35 rue de Séans à Dole, d'un lot à bâtir sis chemin des Noches.

Nous passons au rapport n° 43. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 43 : CESSION À MADAME ET MONSIEUR AZEDINE ABOUKAMEL - CHEMIN DES NOCHES

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une autre cession. Madame et Monsieur ABOUKAMEL, demeurant 8 impasse des Perrières à Dole, ont fait part à la collectivité de leur intérêt pour le lot n° 2 d'une superficie d'environ 900 mètres carrés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement foncier d'environ 173 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, situé chemin des Noches ;
- d'approuver la cession à Madame et Monsieur Azedine ABOUKAMEL, du lot à bâtir n° 2, sise chemin des Noches, d'environ 900 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre et à extraire de la parcelle BN n° 476 et du domaine public, moyennant le prix de 80 euros HT par mètre carré.

M. le Maire : Merci pour cette délibération concernant cette parcelle à bâtir. Pour vous dire les choses clairement, il restait trois lots dans ce secteur. Les trois sont vendus. C'est en lien avec ce que j'ai dit tout à l'heure. Les parcelles à bâtir à Dole partent très rapidement. De plus, dans la mesure où nous l'avons inscrit en budget en recettes, c'était important que ce soit vendu d'ici la fin de l'année.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à Madame et Monsieur Azedine ABOUKAMEL, demeurant 8 impasse des Perrières à Dole, du lot à bâtir n° 2, sise chemin des Noches.

Nous passons au rapport n° 44. La parole est à Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 44 : CESSION À MONSIEUR ANTOINE HRZINA – CHEMIN DES NOCHES

Mme JEANNET : Monsieur HRZINA, demeurant 19 rue Jean de Vienne à Dole, a fait part à la collectivité de son intérêt pour le lot n° 3 d'une superficie d'environ 849 mètres carrés desservi par la rue Jean Mermoz.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement foncier d'environ 121 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, situé chemin des Noches ;
- d'approuver la cession à Monsieur Antoine HRZINA, du lot à bâtir n° 3, sise chemin des Noches, d'environ 849 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre et à extraire de la parcelle BN n° 476 et du domaine public, moyennant le prix de 80 euros HT par mètre carré.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à Monsieur Antoine HRZINA, demeurant 19 rue Jean de Vienne à Dole, d'un lot à bâtir sis chemin des Noches.

Nous passons au rapport n° 45. La parole est à Patricia ANTOINE.

RAPPORT N° 45 : CESSION DE TERRAINS À NEXITY - DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE

Mme ANTOINE : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la vente de l'unité foncière dite « Rexel-SNDR », située avenue Léon Jouhaux et s'étendant jusqu'à l'avenue Georges Pompidou, à Nexity pour une programmation de 115 logements indépendants seniors haut de gamme. Une petite partie des locaux abrite temporairement l'Épicerie Solidaire depuis quelques mois, dans l'attente d'un relogement aujourd'hui en voie d'être défini. Néanmoins, certains juristes considèrent qu'il s'agit là d'une circonstance de fait qui pourrait faire retenir la qualification de domanialité publique sur le bien à aliéner précité. Aussi, afin de sécuriser la vente à intervenir telle qu'elle a été arrêtée le 14 mars 2022, sur l'ensemble des parcelles convenues situées avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou, il est proposé de rapporter la délibération prise à cette date avant de la reprendre à l'identique, étant préalablement précisé qu'il est prononcé en tant que de besoin le déclassement et la désaffectation du domaine public des parcelles cédées.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de rapporter la délibération précitée du 14 mars 2022 portant sur la vente de l'unité foncière dite « Rexel-SNDR » située avenue Léon Jouhaux et s'étendant jusqu'à l'avenue Georges Pompidou ;*
- *de prononcer en tant que de besoin le déclassement et la désaffectation du domaine public des biens précités faisant l'objet d'une affectation temporaire à une association exerçant une mission d'intérêt général ;*
- *d'approuver la cession à Nexity, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, des parcelles cadastrées section BM n° 176, 593, 594, 595 et 597, sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou, pour une superficie totale de 7 551 mètres carrés, moyennant le prix de 670 000 euros.*

M. le Maire : *Merci. C'est une délibération certes assez longue somme toute pour pas grand-chose si ce n'est de pouvoir tout simplement désaffecter et déclasser la propriété Rexel que nous avons achetée afin de la vendre. C'est un simple ajustement administratif. Y a-t-il des questions ou des observations ? Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à Nexity, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, de parcelles sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou.

Nous passons au rapport n° 46. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 46 : CESSION À LA SCI LONI - AVENUE EISENHOWER

M. REBILLARD : *Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la cession au profit de la SCI LONI, de l'ancienne école des Commards. Celle-ci bénéficiait d'un accès privatif depuis l'avenue Eisenhower. La transformation de celui-ci en cheminement piéton ouvert au public ne présente que peu d'intérêt, de par son étroitesse et de la nécessité en pareille hypothèse d'aménagements assez conséquents et onéreux. En outre, l'acquéreur de l'école des Commards souhaiterait disposer de ce cheminement privé pour les futurs copropriétaires. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à la SCI LONI représentée par Monsieur Nicolas BELLEFOY de la parcelle BD n° 38 d'une superficie de 198 mètres carrés sise au lieudit « Les Commards », moyennant le prix de 6 euros par mètre carré, soit la somme de 1 188 euros.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à la SCI LONI représentée par Monsieur Nicolas BELLEFOY d'une parcelle sise au lieudit « Les Commards ».

Nous passons au rapport n° 47. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 47 : SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION - RUE DES SORBIERS

M. REBILLARD : *Merci. Il apparaît que le réseau d'assainissement collectif de la Ville, géré par Doléa transite par la parcelle privée CW n° 135, propriété de Monsieur et Madame DECOMBE Jean-François, rue des Sorbiers. Il a été convenu entre les parties qu'à titre de servitude réelle et perpétuelle, les propriétaires du fond servant constituent au profit de la collectivité un droit de passage d'une canalisation des eaux usées et pluviales par le biais d'une convention entre les deux parties qui précise les droits et obligations de chacun.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention d'une servitude de passage d'une canalisation au profit de la Ville sur la parcelle cadastrée section CW n° 135, sise rue des Sorbiers, avec prise d'effet au 30 juin 2022 ;*
- *de préciser que cette convention ne donnera lieu à aucun versement d'indemnité.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention d'une servitude de passage d'une canalisation au profit de la Ville sur une parcelle sise rue des Sorbiers.

Nous passons au rapport n° 48. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 48 : CESSIION DE TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE – ZAE LES GRANDES ÉPENOTTES

M. REBILLARD : Merci. Par délibération du 18 juin 2018, le Conseil Municipal a validé la cession en pleine propriété des terrains de la ZAE des Grandes Épenottes. Lors du transfert des parcelles, il n'a pas été incorporé le transfert de la parcelle cadastrée section ZD n° 125 sise « Les Campes », à Authume et propriété de la commune de Dole. Cette parcelle étant située dans le prolongement de la rue Xavier Bichat et appelée à desservir à l'avenir des activités situées en ZAE des Épenottes. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de la parcelle ZD n° 125 d'une superficie de 3 380 mètres carrés, sise « Les Campes », à Authume, moyennant le prix d'un euro symbolique.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une parcelle sise « Les Campes » à Authume.

Nous passons au rapport n° 49. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 49 : TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR L'ANNÉE 2023

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Les tarifs de base de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac de la pénultième année, ce qui correspond à + 2,8 % cette année. Par conséquent, les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent, pour 2023, à 16,70 euros par mètre carré et par an. À noter qu'en raison de la crise sanitaire, la commune avait décidé de geler les tarifs depuis 2020 à 16 euros par mètre carré par an, ce qui fait une augmentation de 0,70 euro par mètre carré.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de modifier les tarifs de la TLPE pour l'année 2023 comme suit :
 - o pour les enseignes : 16,70 euros pour une superficie inférieure ou égale à 12 mètres carrés ;
 - o pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (support non numérique) : 16,70 euros pour une superficie inférieure ou égale à 50 mètres carrés ;
 - o pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (support numérique) : 50,10 euros pour une superficie inférieure ou égale à 50 mètres carrés ;
- de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs ;
- d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je rappelle juste qu'il y a une indexation annuelle, et pas d'augmentation de la part de la collectivité. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023.

Nous passons au rapport n° 50. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 50 : RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE SCHWEITZER DE DOLE – MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a validé le projet de réaménagement et de création d'une extension du centre Schweitzer dans le but d'accueillir l'association Les Restos du Cœur. Le coût du projet et son plan de financement ont évolué, s'élevant ainsi à 243 240 euros. L'État sera sollicité à hauteur de 25,5 %, le Conseil Départemental à hauteur de 18 % et le Conseil Régional sur le Fonds d'Intervention de Proximité à hauteur de 6 %.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le projet de réaménagement et de création d'une extension du centre Schweitzer et son nouveau plan de financement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires financiers aux taux les plus élevés.*

M. le Maire : *Merci pour cette délibération concernant ce plan de financement. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de réaménagement et de création d'une extension du centre Schweitzer et son nouveau plan de financement.

Nous passons au rapport n° 41. La parole est toujours à Frédérique DRAY, en lien avec le rapport que nous avons adopté précédemment.

RAPPORT N° 51 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES CELLULES « LE PRÉLUDE » POUR L'ACCUEIL DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DE DOLE – PLAN DE FINANCEMENT

Mme DRAY : *L'Épicerie Solidaire de Dole, installée au 56 avenue Pompidou, compte aujourd'hui plus d'un millier de bénéficiaires et constate une hausse de 50 % des demandes. La Ville souhaite que cette association investisse les cellules « Le Prélude » du bâtiment situé au 21-23 rue Faustin Besson. Ces nouveaux locaux, d'environ 260 mètres carrés beaucoup plus adaptés à leurs activités, répondront aux normes en matière d'accueil du public, de sécurité, de lutte contre l'incendie et d'accessibilité. L'acquisition des locaux au prix de 265 000 euros et les travaux d'aménagement estimés à 41 700 euros HT pourraient être subventionnés à hauteur de 30 % par l'État et 20 % par le Conseil Départemental.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de valider les travaux d'aménagement des cellules « Le Prélude » pour l'accueil de l'association qui gère l'Épicerie Solidaire de Dole, pour un montant de 41 700 euros HT, ainsi que le plan de financement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les travaux d'aménagement des cellules « Le Prélude » pour l'accueil de l'Épicerie Solidaire de Dole, ainsi que le plan de financement.

Nous passons au dernier rapport. La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 52 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL DIT « VERGER LEDOUX »

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville est propriétaire d'un terrain à proximité du COSEC Ledoux rue du Val d'Amour, qui appartenait au Département et qui était mis à disposition de l'association Les Croqueurs de pommes pour un verger conservatoire. La superficie du terrain est assez importante. L'association Dole Environnement a manifesté son intérêt pour pouvoir partager cet espace et bénéficier d'un terrain pédagogique.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention de mise à disposition du terrain dit « Verger Ledoux » entre l'association Les Croqueurs de pommes Jura Dole et Serre et l'association Dole Environnement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de mise à disposition du terrain dit « Verger Ledoux » entre l'association Les Croqueurs de pommes Jura Dole et Serre et l'association Dole Environnement.

Je vous remercie, et je vous donne rendez-vous pour le grand événement du 9 juillet prochain, le Tour de France, ainsi que l'hommage à Louis Pasteur. Merci à vous.

M. HAMDAOUI : *La date du prochain Conseil n'est-elle pas fixée ?*

M. le Maire : *Non, elle n'est pas fixée, mais nous essaierons de la fixer avant le 14 juillet. Bonne soirée.*

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

Le secrétaire de séance,
Jean-Pascal FICHÈRE